

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE – Fonds d'Épargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2024

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

Pages

| | |
|--|------------|
| Porteurs de parts | 3 |
| Compte rendu d'activité | 5 |
| Vie du fonds sur l'exercice sous revue | 19 |
| Informations spécifiques | 20 |
| Informations réglementaires | 21 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 28 |
| Comptes annuels | 33 |
| Bilan Actif | 34 |
| Bilan Passif | 35 |
| Compte de résultat | 36 |
| Annexes aux comptes annuels | 38 |
| Informations générales | 39 |
| Evolution des capitaux propres et passifs de financement | 47 |
| Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés | 51 |
| Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat | 57 |
| Inventaire des actifs et passifs | 67 |
| Annexe(s) | 114 |
| Caractéristiques du fonds | 115 |
| Information SFDR | 130 |

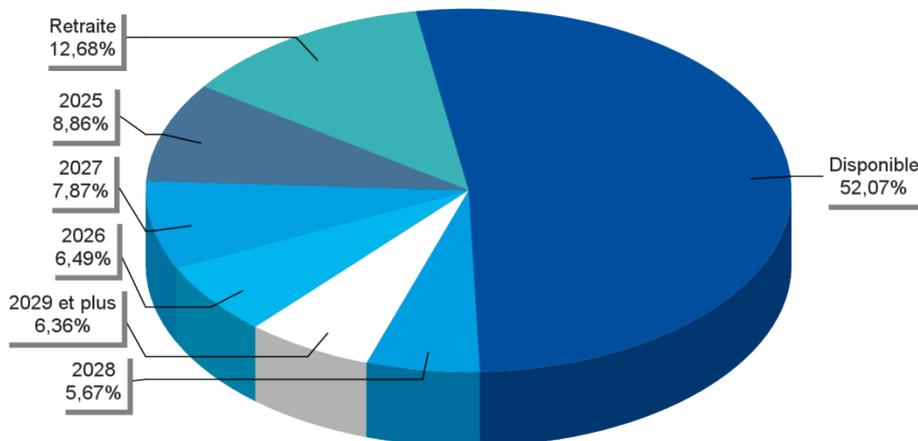
AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Porteurs de parts

RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

| ECHÉANCES | EN % |
|--------------|---------------|
| Disponible | 52,07 |
| 2025 | 8,86 |
| 2026 | 6,49 |
| 2027 | 7,87 |
| 2028 | 5,67 |
| 2029 et plus | 6,36 |
| Retraite | 12,68 |
| TOTAL | 100,00 |

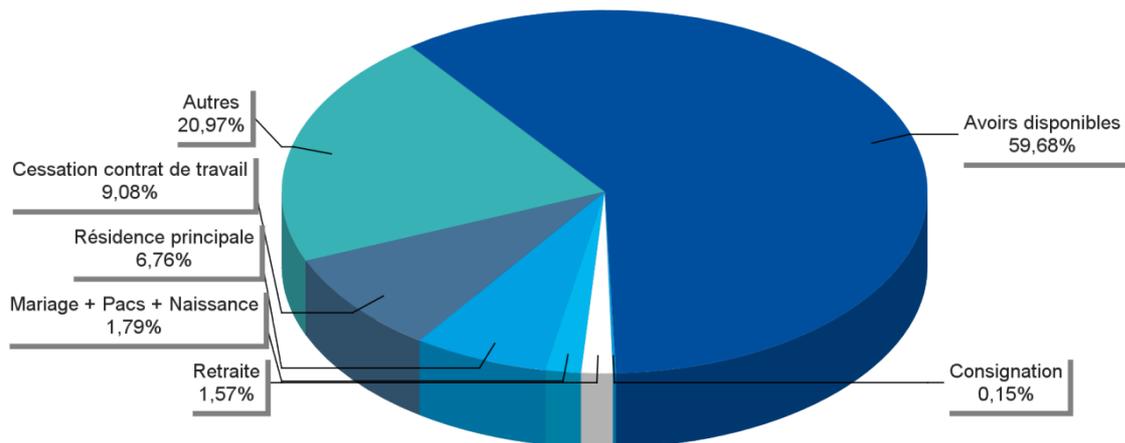


AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

| MOTIF | EN % |
|------------------------------|---------------|
| Autres | 20,97 |
| Avoirs disponibles | 59,68 |
| Cessation contrat de travail | 9,08 |
| Consignation | 0,15 |
| Mariage + Pacs + Naissance | 1,79 |
| Résidence principale | 6,76 |
| Retraite | 1,57 |
| TOTAL | 100,00 |



AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Janvier 2024

Les chiffres économiques publiés en janvier ont montré un creusement de l'écart entre une activité américaine vigoureuse et une conjoncture beaucoup plus faible en zone euro. Les chiffres de la Chine, pour leur part, ont été un peu meilleurs qu'attendu. Les banques centrales ont signalé qu'elles procéderaient à des baisses de taux, mais probablement un peu moins rapidement qu'attendu par les marchés. Les rendements obligataires ont légèrement rebondi et les marchés d'actions ont, dans l'ensemble, connu des performances positives. Après la forte diminution des taux en fin d'année, le marché a connu une légère augmentation du rendement du Bund à 10 ans et une stabilité des rendements des obligations américaines à 10 ans. Pas de grosses surprises du côté des comités de politique monétaire de la Fed et de la BCE mais confirmation que le processus de désinflation est à l'oeuvre. Les banques centrales restent toutefois prudentes quant au rythme de la désinflation, notamment dans le secteur des services. Les tensions géopolitiques constituent également un risque à la hausse pour l'inflation. Le point marquant de ce début d'année est la forte activité sur le marché primaire, en particulier de la dette d'entreprise. Sur les marchés du crédit, on observe également plus de volume sur les maturités longues. L'appétit des investisseurs sur les marchés du crédit reste fort. Les investisseurs veulent capturer les rendements actuels avant la baisse attendue en 2024. Les spreads de crédit continuent de se resserrer malgré les montants records de nouvelles émissions. Le marché absorbe le flux d'émissions sur le primaire euro. Jusqu'à présent, le marché secondaire ne semble pas être affecté. Un début d'année dans le vert pour les actifs risqués. La saison des résultats qui vient tout juste de débiter a poussé les actions à la hausse ce mois-ci, avec comme secteurs phares la technologie et le luxe, affichant des résultats au-dessus des attentes. Les actions mondiales en ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant +1,2%. Les Etats-Unis progressent de 1,5% et surperforment l'Europe (+1,2%). Les marchés de la zone euro (+2,1%) font mieux, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+7,8%) et la France (+1,7%). Hors zone euro, le marché suédois (-1,7%) ainsi que le marché britannique (-1,3%) sont à contre tendance en janvier. Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+8,5%) a su tirer son épingle du jeu ce mois-ci. Le MSCI pays émergents recule (-3,5%) entraîné par la contre-performance du marché chinois (-10,4%) malgré son sursaut en fin de mois. En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+1,5%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de la technologie (+9,7%) et le secteur des services de communications (+3,4%). Le secteur des matériaux (-4,1%), le secteur des services publics (-3,9%) ainsi que le secteur de l'énergie (-3%) sont ceux qui ont connu les plus fortes baisses ce mois-ci. En Europe, les valeurs de croissance (+2,7%) surperforment les valeurs dites « Value » (-0,3%). Le mois de janvier a été rythmé par les annonces des banques centrales. D'abord avec la BCE, pour qui, comme le marché l'anticipait, l'heure n'est pas encore à la baisse. Elle a ainsi maintenu ses taux à leur niveau actuel pour la troisième fois consécutive, soit 4% pour le taux de facilité de dépôt. De la même façon, la FED annonce maintenir ses taux pour la quatrième fois consécutive, les maintenant dans une fourchette de 5.25%-5.50%. En janvier, les rendements souverains ont légèrement corrigé à la hausse après la nette détente observée sur les 2 derniers mois de 2023. Le taux à 10 ans américain termine ainsi le mois de janvier à 3.91% soit + 4 points de base (pdb) par rapport au mois précédent. En Zone Euro, les taux sont également en hausse sur le mois avec le taux à 10 ans français qui ressort fin janvier à 2.66% (+11 pdb) tandis que le Bund allemand affiche 2.16% (+14 pdb). Tout au long du mois, le marché primaire des émissions privées est resté très actif et ces émissions ont été très bien absorbées par le marché, témoignant du fort appétit des investisseurs à la recherche de rendement. Le marché du crédit euro Investment Grade s'inscrit avec une performance positive de 0.10% sur le mois. Dans ce contexte toujours volatil sur le marché obligataire, nous avons conservé une duration supérieure à celle de nos indices de références. Quant au positionnement géographique, nous sommes toujours surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Enfin, nous conservons une attitude prudente et positive sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, cette classe d'actif nous semble attrayante notamment grâce à son portage qui reste élevé. Au cours du mois de Janvier, nous avons réduit notre sous-exposition au marché des actions européennes. Le contexte macro-économique présente toujours des incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique, mais la valorisation des entreprises européennes reste attractive et le niveau d'activité pourrait avoir atteint un point bas. Nous notons également que certaines entreprises leader dans leur secteur

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

ont surpris positivement le marché. Ainsi nous conservons nos biais de composition en faveur des actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous avons légèrement augmenté notre exposition aux actions américaines notamment le secteur de la technologie dans lequel la dynamique autour de l'intelligence artificielle continue de soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous avons maintenant une position neutre aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il offre du rendement et devrait bénéficier de la baisse des taux. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui présente une faible valorisation et qui retrouve de la dynamique sur le chiffre d'affaire et la marge grâce à des hausses de prix sur les forfaits et à un ralentissement des investissements dans le déploiement de la fibre. Nous conservons aussi un positionnement autour de la neutralité sur le secteur de l'alimentation et des boissons qui présente des histoires de restructuration comme Danone et une forte décote de valorisation par rapport à son historique. Cette décote devrait notamment se résorber sur la partie boissons grâce à la reprise progressive de la consommation en Chine et aux Etats-Unis. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe. Les valorisations des entreprises de ce secteur nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous conservons une exposition significative aux valeurs technologiques notamment via le secteur des semi-conducteurs qui présente une valorisation attractive et des perspectives de croissance solides. La phase de déstockage semble en effet derrière nous sur la partie mémoire et téléphonie et la demande va rester soutenue entre autres par l'internet des objets, l'électrification des véhicules et l'adoption croissante de l'intelligence artificielle. Outre ces points ces valeurs de croissance pourraient bénéficier de multiples de valorisation plus élevés grâce aux baisses de taux attendues. Nous maintenons notre exposition aux assurances et aux banques car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. Enfin, nous conservons nos positions sur les entreprises liées à la production de matières premières et ceci grâce à l'amélioration de la demande globale compte tenu de la transition énergétique.

Secteur : Services Publics : Le secteur des services publics, englobant des services essentiels tels que l'électricité, le gaz et l'eau, évolue dans un paysage riche en risques et opportunités ESG significatifs. Les scores ESG présentent des variations régionales, l'Europe étant en tête tandis que l'Asie est à la traîne, accentuant les risques liés à la décarbonisation, à la gestion des émissions, à l'élimination des déchets, aux relations avec les communautés, à l'utilisation des ressources et à la gouvernance des produits. L'exposition aux problématiques ESG peut être largement attribuée à la diversité des actifs des entreprises du secteur. Les entreprises de production d'énergie à base de combustibles fossiles sont généralement les plus exposées, tandis que les entreprises de gaz et d'eau ont une exposition plus faible aux risques environnementaux mais doivent faire face à des défis spécifiques à leur sous-industrie tels que la sécurité publique. Les producteurs d'énergie renouvelable, quant à eux, affichent l'exposition moyenne la plus faible, en raison de leurs risques environnementaux réduits. Le secteur est actuellement dans une phase de transition critique, sous l'impulsion de réglementations nationales et internationales croissantes, de la baisse des coûts de l'énergie renouvelable et de l'augmentation régulière de la demande mondiale d'électricité. L'électrification émerge comme une stratégie clé pour réduire les émissions de GES dans plusieurs secteurs, intensifiant la pression sur l'industrie. Cette transition est également facilitée par le déploiement concurrentiel des technologies photovoltaïques et éoliennes, qui devraient représenter 25 % du mix énergétique d'ici 2028, selon l'AIE. De plus, dans le cadre des efforts visant à atteindre un scénario "zéro émission" d'ici 2035 pour les économies avancées et d'ici 2040 à l'échelle mondiale, les entreprises de services publics sont confrontées à une pression supplémentaire pour éliminer rapidement le charbon thermique. Cette source d'énergie, étant un facteur principal du changement climatique d'origine humaine, nécessite une action urgente. Les services publics doivent également faire face à des menaces émergentes telles que les cyberattaques et les impacts physiques du changement climatique, projetés pour s'aggraver en gravité. Intégrer efficacement les considérations ESG dans les stratégies commerciales est primordial pour que les services publics puissent naviguer dans ces défis complexes tout en stimulant la transition énergétique. Cela implique des investissements stratégiques dans les énergies renouvelables, dans des infrastructures résilientes et dans des initiatives robustes d'engagement communautaire. De plus, des cadres de gouvernance solides sont essentiels pour se conformer à l'évolution des réglementations et répondre aux attentes des parties prenantes dans ce paysage dynamique.

Février 2024

Les chiffres économiques publiés en février sont restés, dans l'ensemble, bons aux Etats-Unis et médiocres en Europe. Dans les économies émergentes, une légère amélioration a été observée. Aux Etats-Unis comme

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

en Europe, la désinflation a continué, mais de façon moins rapide que fin 2023. Les grandes banques centrales occidentales ont réitéré qu'elles baisseraient probablement leurs taux au cours des prochains mois, mais peut-être un peu plus tardivement qu'attendu par les marchés. Les actions sont restées orientées à la hausse. Les rendements obligataires ont poursuivi leur rebond entamé en janvier. Les investisseurs ont acheté le scénario du « soft landing », entraînant à la hausse les marchés d'actions ce mois-ci. Par ricochet, les actions mondiales ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant +4,5%. Les Etats-Unis progressent de 5,2% et surperforment l'Europe (+2,2%). Les marchés de la zone euro (+3,2%) font mieux, avec comme principaux contributeurs, l'Italie (+6,2%) et les Pays-Bas (+5,4%). Hors zone euro, le marché suédois (5%) a su tirer son épingle du jeu en février. Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+5,4) affiche une performance positive ce mois-ci. Le MSCI pays émergents progresse (+5%) entraîné par la surperformance du marché chinois (+8,6%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,3%) l'emportent face aux valeurs défensives (-1,4%). En tête, la consommation discrétionnaire (+7,7%), la technologie (+6,1%) et l'industrie (+6%). L'immobilier (-7,1%) ainsi que les services aux collectivités (-5,7%) enregistrent les plus forts reculs. En Europe, les valeurs de croissance (+4,2%) surperforment les valeurs dites « value » (0%). Au cours du mois de février, nous sommes passés légèrement surpondérés sur les marchés actions de la zone euro car le rebond des indicateurs PMI semble marquer le point bas de l'activité économique. Outre ce point, la valorisation reste attractive dans la zone et la décote s'est amplifiée par rapport aux Etats-Unis. Si la saison des résultats s'est avérée moins positive en Europe qu'aux Etats-Unis, la majorité des entreprises européennes de qualité ont affiché des résultats en ligne ou supérieurs aux attentes et pointent vers un rebond de la croissance de leur chiffre d'affaires au deuxième semestre. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs ainsi qu'une construction de portefeuille équilibrée entre les styles de gestion « value » et « croissance ». Le style croissance a toutefois été augmenté par le biais d'un renforcement du secteur technologique. C'est dans le secteur technologique qu'il y a eu le plus de surprises positives sur les bénéficiaires et ces valeurs devraient continuer à afficher des perspectives de croissance solides tirées notamment par le fort développement de l'intelligence artificielle. A contrario, nous avons préféré sortir totalement notre exposition au secteur des services aux collectivités malgré la baisse observée depuis le début d'année. Les perspectives ne nous semblent toujours pas favorables dans un contexte de remontée des taux en ce début d'année et de chute des prix du gaz et de l'électricité. Ce contexte a entraîné pour plusieurs sociétés du secteur des révisions à la baisse des perspectives 2024 communiquées lors de leurs publications. Le choix d'un allègement de l'exposition au secteur des matières premières a lui aussi été effectué face à la reprise anémique de l'économie chinoise qui est notamment pénalisée par la crise persistante de son secteur immobilier. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition au secteur automobile qui présentent une décote de valorisation excessive par rapport au marché. Les publications d'entreprises du secteur se sont avérées majoritairement au-dessus des attentes avec notamment une résilience plus forte qu'attendue des marges et des FCF élevés qui devraient pouvoir soutenir une nouvelle progression des titres. Nous maintenons aussi notre exposition aux assurances et aux banques car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. En parallèle, sur les secteurs défensifs nous conservons notre exposition sur les services de télécommunication qui présente une faible valorisation et qui retrouve de la dynamique sur le chiffre d'affaires et la marge grâce à des hausses de prix sur les forfaits et à un ralentissement des investissements dans le déploiement de la fibre. Nous conservons aussi un positionnement autour de la neutralité sur le secteur de l'alimentation et des boissons qui présente des histoires de restructuration comme Danone et une forte décote de valorisation par rapport à son historique. Cette décote devrait notamment se résorber sur la partie boissons grâce à la reprise progressive de la consommation en Chine et aux Etats-Unis. Secteur : Services Publics : Le secteur des services publics, englobant des services essentiels tels que l'électricité, le gaz et l'eau, évolue dans un paysage riche en risques et opportunités ESG significatifs. Les scores ESG présentent des variations régionales, l'Europe étant en tête tandis que l'Asie est à la traîne, accentuant les risques liés à la décarbonisation, à la gestion des émissions, à l'élimination des déchets, aux relations avec les communautés, à l'utilisation des ressources et à la gouvernance des produits. L'exposition aux problématiques ESG peut être largement attribuée à la diversité des actifs des entreprises du secteur. Les entreprises de production d'énergie à base de combustibles fossiles sont généralement les plus exposées, tandis que les entreprises de gaz et d'eau ont une exposition plus faible aux risques environnementaux mais doivent faire face à des défis spécifiques à leur sous-industrie tels que la sécurité publique. Les producteurs d'énergie renouvelable, quant à eux, affichent l'exposition moyenne la plus faible, en raison de leurs risques environnementaux réduits. Le secteur est actuellement dans une phase de transition critique, sous l'impulsion de réglementations nationales et internationales croissantes, de la baisse des coûts de l'énergie renouvelable et de l'augmentation régulière de la demande mondiale d'électricité. L'électrification émerge comme une stratégie clé pour réduire les émissions de GES dans plusieurs secteurs, intensifiant la pression sur l'industrie. Cette transition est également facilitée par le déploiement concurrentiel

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

des technologies photovoltaïques et éoliennes, qui devraient représenter 25 % du mix énergétique d'ici 2028, selon l'AIE. De plus, dans le cadre des efforts visant à atteindre un scénario "zéro émission" d'ici 2035 pour les économies avancées et d'ici 2040 à l'échelle mondiale, les entreprises de services publics sont confrontées à une pression supplémentaire pour éliminer rapidement le charbon thermique. Cette source d'énergie, étant un facteur principal du changement climatique d'origine humaine, nécessite une action urgente. Les services publics doivent également faire face à des menaces émergentes telles que les cyberattaques et les impacts physiques du changement climatique, projetés pour s'aggraver en gravité. Intégrer efficacement les considérations ESG dans les stratégies commerciales est primordial pour que les services publics puissent naviguer dans ces défis complexes tout en stimulant la transition énergétique. Cela implique des investissements stratégiques dans les énergies renouvelables, dans des infrastructures résilientes et dans des initiatives robustes d'engagement communautaire. De plus, des cadres de gouvernance solides sont essentiels pour se conformer à l'évolution des réglementations et répondre aux attentes des parties prenantes dans ce paysage dynamique.

Mars 2024

Les chiffres économiques publiés en mars ont confirmé la bonne tenue de l'économie américaine. En Europe, ils ont signalé une très légère amélioration à partir d'une situation de quasi-stagnation. Dans les pays émergents, les indicateurs ont plutôt montré des divergences entre régions. De part et d'autre de l'Atlantique, le ralentissement de l'inflation a continué, mais de façon plus graduelle que fin 2023. Sur les marchés, les rendements obligataires sont restés orientés à la hausse et les actions ont poursuivi leur ascension. Dans cet environnement, sur le marché obligataire nous avons maintenu nos précédents choix de positionnement avec une durée de nos portefeuilles qui s'inscrit significativement au-dessus de celle de nos indices de références. Quant au positionnement géographique, nous sommes toujours surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Notre perspective de crédit reste positive mais compte tenu de la belle performance déjà réalisée par les spreads de crédit, nous tablons plus dorénavant sur le portage intéressant de cette classe d'actif. Nous conservons ainsi une attitude sélective et positive sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. Au mois de mars nous n'avons pas fait d'ajustement tactique entre les grandes zones géographiques. Nous avons conservé une approche équilibrée tant au niveau sectoriel entre les secteurs cycliques et défensifs, qu'au niveau des principaux styles de gestion « value » et croissance. Le principal mouvement sur la période a été le renforcement de notre surpondération sur le secteur bancaire, nous avons en particulier une vue positive sur BNP et Intesa Sanpaolo. Après une saison de résultats meilleure qu'attendue et des révisions de BPA haussières, nous considérons que le secteur bancaire est toujours trop décoté par rapport au marché. Les fondamentaux sont solides, la rentabilité sur fonds propres s'est fortement redressée, le risque crédit reste faible et les valeurs bancaires offrent un rendement attrayant entre dividendes et programmes de rachats d'actions. Nous sommes au début de la saison chargée des réunions d'actionnaires, en Europe et aux États-Unis. Comme c'est de plus en plus le cas depuis quelques années, le climat est un sujet central pour les actionnaires. L'accent a été mis sur les résolutions "Say on Climate", qui se présentent en deux parties. La stratégie climatique initiale d'une entreprise fera l'objet d'un vote "Say on Climate" complet et, dans les années à venir, les actionnaires pourront voter soit sur une stratégie climatique continuellement mise à jour, soit sur les progrès réalisés par une entreprise dans le cadre de la stratégie climatique existante. Plus il y aura d'entreprises dotées de stratégies climatiques détaillées et assorties d'une série d'objectifs, plus il sera facile d'établir des comparaisons entre les groupes de pairs. Ceci est particulièrement important entre les régions, où il peut y avoir des problèmes spécifiques, qui ne sont pas toujours de nature globale. Le méthane est un sujet climatique qui a été typiquement une question régionale et qui gagne de plus en plus d'importance au niveau mondial. Le méthane est un gaz à effet de serre très puissant, qui reste 12 ans dans l'atmosphère, contre plus de 100 ans pour le dioxyde de carbone, et sur 20 ans, le méthane est 84 fois plus puissant que le dioxyde de carbone pour ce qui est du réchauffement. Ces dernières années, l'accent a été mis sur les compagnies pétrolières et gazières internationales et sur les grands producteurs indépendants, mais les petites compagnies pétrolières et gazières et les compagnies pétrolières nationales prennent de plus en plus le méthane au sérieux.

Avril 2024

En avril, les chiffres économiques américains ont fait état d'une conjoncture toujours dynamique malgré quelques déceptions. Ceux de la zone euro ont confirmé une légère amélioration à partir d'une situation très

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

atone. La baisse de l'inflation, plus convaincante en zone euro qu'aux Etats-Unis, a conduit les marchés à anticiper que la BCE entamerait probablement son cycle de baisse des taux avant la Réserve fédérale. Sur les marchés, les rendements obligataires ont atteint en avril de nouveaux points hauts sur 2024 tandis que les grands indices d'actions ont, en majorité, reculé. Le mois d'avril a enregistré une hausse marquée des rendements obligataires, particulièrement aux Etats-Unis où le rendement des obligations souveraines à 10 ans s'inscrit en fin de mois à 4.70% (+0.50%). En Allemagne la progression du Bund à 10 ans est de +0.25% sur le mois à 2.60%. Dans cet environnement obligataire nous avons légèrement réduit notre exposition aux taux américains mais gardons dans nos portefeuilles une durée supérieure à celle de nos indices de référence. Nous avons conservé nos précédents choix de positionnement géographique avec une surpondération des obligations d'Etat portugaises et espagnoles qui offrent un portage attractif. Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Notre perspective sur le marché du crédit reste positive mais compte tenu de la belle performance déjà réalisée par les spreads de crédit, nous tablons plus dorénavant sur le portage intéressant de cette classe d'actif. Nous conservons ainsi une attitude sélective et positive sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. Après la forte hausse enregistrée, les marchés ont consolidé en Avril. Cette baisse s'explique par deux facteurs principaux. D'une part, les investisseurs craignent que la banque centrale américaine retarde la baisse de ces taux directeurs, ce qui a été confirmé par le président de l'institution Mr Powell et, d'autre part, le risque géopolitique s'est accru après l'attaque de l'Iran contre Israël et les craintes d'une extension du conflit au Moyen-Orient. Nous n'avons pas fait évoluer notre allocation actions en conservant une légère surpondération et nous n'avons pas fait d'ajustement tactique entre les zones géographiques. Au niveau sectoriel, nous avons conservé une répartition équilibrée entre secteurs de croissance et secteurs décotés. Le principal mouvement opéré sur la période a consisté à prendre quelques bénéfices sur certaines valeurs de qualité et de croissance avec une forte performance depuis le début d'année. Ces prises de bénéfices se sont faites au profit de valeurs décotées, notamment dans le secteur de l'industrie et de la chimie. Ces secteurs devraient profiter d'une conjoncture économique solide et la chimie devrait particulièrement bénéficier d'un rebond des volumes et de marges. Secteur : Media : Les médias constituent un secteur diversifié, qui comprend non seulement les diffuseurs et éditeurs traditionnels, mais également les agences de publicité, les opérateurs de satellite et les sociétés d'information professionnelle et éducative. Jusqu'à relativement récemment, l'industrie n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi en ce qui concerne sa durabilité et son impact social. Cependant, les bouleversements sociétaux de la dernière décennie ont conduit à un réexamen du concept de médias et de contenus responsables. La pandémie de Covid-19 a démontré l'impact des récits médiatiques sur les choix de santé des consommateurs, tandis que le mouvement #MeToo a déclenché un débat sur la diversité et la représentation dans l'industrie, tant à l'écran qu'en dehors. Avec une réglementation croissante en matière de confidentialité et à mesure que de plus en plus d'entreprises se tournent vers l'espace numérique, collectant des quantités toujours plus importantes de données sur les consommateurs, les entreprises médiatiques doivent envisager des moyens de plus en plus sophistiqués pour protéger les informations. En outre, même si le changement climatique n'était pas auparavant considéré comme un risque majeur pour le secteur, en raison de son empreinte environnementale relativement faible, les entreprises envisagent néanmoins les risques de conditions météorologiques extrêmes sur la production et étudient les moyens de travailler avec leurs partenaires et fournisseurs pour contribuer à la réduction des émissions et aux efforts de circularité. Les questions de gouvernance et d'éthique ne sont pas nouvelles pour le secteur, mais avec la consolidation actuelle du secteur, les poursuites antitrust et la réglementation restent un risque. La transformation numérique en cours affecte le secteur de diverses manières. Les médias traditionnels ont subi la pression de leurs concurrents numériques (plateformes de médias sociaux et interactifs), qui constituent une source d'information et de divertissement pour les consommateurs. Cela bouleverse les modèles économiques mais modifie également les préférences des consommateurs et le degré de confiance dans les médias traditionnels. La fracture numérique croissante au sein des pays et entre eux crée à la fois des risques et des opportunités pour les entreprises médiatiques. La numérisation des médias donne également lieu à davantage de travail indépendant (donc souvent précaire) et alimente encore davantage la concurrence pour les talents. En outre, l'IA présente un nouvel ensemble d'opportunités et de défis, avec des inquiétudes croissantes quant à l'avenir du travail dans le secteur, à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, ainsi qu'à la production créative. Malgré ces défis, il existe également des opportunités liées à l'évolution des attentes sociétales et aux diverses mégatendances affectant les entreprises médiatiques. Il s'agit notamment de la promotion de la science et de l'éducation, de la liaison des efforts de diversité et d'inclusion (D&I) au sein des entreprises avec le contenu à l'écran et de processus de production plus responsables et durables.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Mai 2024

Les chiffres économiques parus en mai ont montré des inflexions divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, l'activité a semblé ralentir légèrement à partir d'une dynamique vigoureuse et l'inflation, bien que toujours élevée, n'a pas surpris à la hausse à la différence des mois précédents. En zone euro, le climat des affaires a poursuivi sa lente amélioration à partir d'une situation très atone et l'inflation a légèrement ré-accélééré après plusieurs mois de baisse. La BCE a continué de signaler une 1ère baisse de taux en juin tandis que la Fed n'a pas communiqué précisément sur la date de ses prochains mouvements. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté et les actions ont progressé. Dans la continuité du mois d'avril, le mois de mai a vu la poursuite de la hausse des rendements obligataires, particulièrement en Europe où le taux rendement des obligations souveraines allemandes à 10 ans s'inscrit en fin de mois à 2.70%. En parallèle, aux Etats-Unis, le taux de rendement à 10 ans a baissé de 0.20% et il clôture à 4.50% notamment grâce à un chiffre d'inflation américaine et des statistiques sur l'emploi rassurants. Dans ce contexte, nous avons conservé une surpondération obligataire sur l'Euro et les Etats-Unis, et nous cherchons un point de sortie sur les Etats-Unis compte tenu de la perspective des élections américaines qui devraient peser sur l'inflation. Nous avons conservé nos choix de positionnement géographique avec une surpondération des obligations d'Etat portugaises et espagnoles qui offrent un portage attractif. Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Notre perspective sur le marché du crédit reste positive mais compte tenu de la performance déjà réalisée, nous tablons dorénavant surtout sur le portage intéressant de cette classe d'actifs. Nous conservons ainsi une attitude sélective et positive sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. Après la consolidation observée en avril, les marchés actions ont rebondi en mai. Ce rebond s'explique par deux facteurs principaux, un repli des taux et une saison de résultats des entreprises pour le compte du premier trimestre au-dessus des attentes de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, les données plus faibles sur la croissance et sur le marché du travail ainsi qu'un taux d'inflation en léger repli ont, en effet, permis un recul des rendements obligataires et ont rassuré quant aux perspectives de baisse des taux de la banque centrale américaine. Il faut noter le net redressement de la performance des marchés émergents grâce à l'amélioration des données économiques chinoises et aux achats à bon compte après de nombreux trimestres de sous performance par rapport aux marchés développés. Nous avons conservé notre allocation actions en maintenant notre légère surpondération. Tout en gardant notre répartition équilibrée entre secteurs de croissance et secteurs décotés nous avons effectué quelques ajustements tactiques. Nous avons notamment continué à prendre quelques bénéfiques sur des titres de qualité en forte surperformance depuis le début d'année pour renforcer des titres qui nous semblent trop décotés. Nous avons aussi effectué des arbitrages relatifs au sein du secteur bancaire et renforcé le secteur immobilier qui devrait bénéficier du recul des taux. Les Soins basés sur la valeur : Aujourd'hui, les systèmes de santé sont soumis à des pressions pour dépenser leurs ressources de manière efficace souligne CORDIS, l'organisme de recherche de l'Union Européenne. Ces défis financiers feraient ainsi passer le modèle traditionnel de « fee-for-service » au modèle de « fee-for-performance ». Ce concept, également appelé « Value-Based Care », se caractérise par l'amélioration des résultats en matière de santé mesurée désormais par rapport aux coûts. Une notion qui fait opposition à une logique traditionnelle de volume qui auparavant poussait le système de santé à réaliser le plus d'actes médicaux possibles par patient (Scanner, IRM, surmédication, etc.). Désormais enseigné à Harvard comme à l'Université de Paris Cité en coopération avec l'hôpital Necker, le VBC s'annonce comme composante essentielle des politiques de santé de demain. Chaque entreprise aura donc intérêt à concurrencer les autres en termes de coût par patient. Cela pourrait évidemment se faire aux dépens de la qualité de soin comme ce fut le cas pour Orpea en France. Cependant, de telles pratiques demeurent controversées et limitées par la croissance du nombre d'indicateurs autour de la qualité de soin (taux de réadmission, enquête qualité, etc.) ainsi que par le cadre réglementaire. Le système de santé privilégie donc une gestion proactive des patients pour réduire la morbidité de la population. Une étude de Bernstein « Explaining the unexplainable - the US healthcare system » (Octobre 2022) met en avant différentes possibilités pour les entreprises du secteur de la Santé souhaitant se focaliser sur le VBC dont : 1. La construction et l'acquisition de cliniques (maisons de retraites, centres spécialisés, etc.); 2. L'innovation technique pour le diagnostic et le suivi des patients (IA, digitalisation, plateformes de suivi, Internet des Objets).

Juin 2024

Au mois de juin, l'économie mondiale a confirmé un léger ralentissement et l'inflation a retrouvé une tendance baissière. La Banque centrale européenne (BCE) a initié une première baisse de taux alors que la Réserve Fédérale (Fed) et la Banque d'Angleterre préfèrent temporiser. Le marché obligataire est resté volatil dans un contexte (géo)politique incertain, alors que les marchés actions enregistrent une performance faible mais

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

positive. Le dollar américain a gagné +1.2%, l'or oscille autour de \$2300 par once et le pétrole a progressé de 5%. Le contexte d'un marché obligataire toujours volatil et dans l'attente incertaine d'une baisse des taux directeurs de la FED nous a conduit à solder notre exposition aux obligations souveraines américaines, d'autant plus que la perspective des élections présidentielles pourrait faire remonter les anticipations d'inflation. Nous affichons une sensibilité globale de nos portefeuilles au taux d'intérêt légèrement supérieure à celle de nos indices de référence, en lien avec une surpondération sur l'Espagne et le Portugal, que nous avons maintenue en raison d'un portage attractif. Notre perspective sur le marché du crédit reste positive mais compte tenu de la performance déjà réalisée, nous tablons dorénavant surtout sur le portage intéressant de cette classe d'actifs. Nous conservons ainsi une attitude sélective et positive sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. Au cours du mois nous avons légèrement diminué notre allocation actions en réduisant notre position sur les petites et moyennes capitalisations de la zone euro. Au niveau sectoriel, nous n'avons pas modifié notre positionnement et concernant notre sélection de titres nous avons profité de la volatilité engendrée par les élections françaises pour renforcer certaines valeurs en nette baisse dont les fondamentaux ne sont pas remis en cause. Secteur : Aérospatiale et défense : Le secteur de l'aérospatiale et de la défense (A&D), est difficile d'accès: les entreprises d'A&D utilisent des technologies de haut niveau et le développement de leurs produits nécessite un financement important. En ce qui concerne la partie aéronautique du secteur, les entreprises sont liées entre elles, les constructeurs travaillant avec les motoristes pour développer de nouveaux avions. En raison de l'impossibilité de développer en interne tous les aspects d'un projet, les entreprises sont très interdépendantes les unes des autres. En 2024, ce secteur est soumis à des évolutions significatives : 1. Une accélération des budgets gouvernementaux liés à la défense suite à une situation géopolitique très instable au niveau mondial. 2. Des progrès technologiques notamment en matière de cybersécurité en lien avec l'innovation continue en particulier grâce à l'intelligence artificielle. 3. Une accélération des efforts en faveur d'une aviation « verte », avec le développement d'avions plus économes en carburant, de carburants d'aviation durables et de efforts de recherche sur les systèmes de propulsion électrique.

Juillet 2024

La reprise de l'activité en Europe s'est confirmée en juin certains pays ayant compensé les performances décevantes en Allemagne. Aux États-Unis, les marchés ont été dominés par les attentes de la politique monétaire de la Fed et les signaux de ralentissement économique. Les décisions de la BOJ et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont entraîné une volatilité accrue des marchés émergents. Les investisseurs restent attentifs aux développements économiques et aux décisions des banques centrales au second semestre. Le contexte d'élections européennes et de recrudescence des tensions géopolitiques a entraîné un regain d'aversion au risque et de volatilité sur les marchés obligataires. Ainsi, parmi les emprunts souverains de la zone euro, les rendements de la France et des pays périphériques se sont notablement écartés de ceux de l'Allemagne, ce qui nous a conduit à augmenter notre exposition sur l'Italie au début du mois de juillet. Nous affichons dorénavant dans nos portefeuilles une sensibilité globale au taux au-dessus de celle de nos indices de référence. Notre exposition géographique reflète une surexposition sur l'Allemagne et les pays périphériques qui offrent toujours un portage attractif, nous sommes également sous-pondérés sur la France compte tenu du contexte politique incertain. Notre perspective sur le marché du crédit reste positive et nous amène à afficher une légère surexposition sur cette classe d'actif. Nous conservons cependant une attitude sélective sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. Les marchés actions ont terminé le mois en légère hausse dans un contexte de nette augmentation de la volatilité alors que les données d'activité marquent le pas et que la saison de publications de résultats pour le deuxième trimestre bat son plein. Avec deux-tiers des résultats publiés, force est de constater une meilleure tendance aux États-Unis qu'en Europe où un certain nombre d'entreprises sont plus prudentes dans leurs commentaires en invoquant notamment l'impact du ralentissement chinois. Au niveau sectoriel, il est effectivement notable qu'il y a plus de déceptions dans les secteurs cycliques à l'exception des financières que dans les secteurs plus défensifs. Même si la plupart des publications des grandes entreprises technologiques américaines ont rassuré, le secteur a été particulièrement volatile impacté par des prises de bénéfices et des déclarations politiques laissant craindre plus de restrictions envers la Chine. Au cours du mois, nous avons diminué notre exposition aux petites et moyennes capitalisations de la zone euro au profit des petites et moyennes capitalisations du Royaume-Uni qui bénéficient d'une structure sectorielle plus défensive, de valorisations relatives favorables et d'un gouvernement récemment élu désireux de relancer la croissance et plus pro-européen ce qui devrait aider à réduire la décote du marché anglais. Secteur Assurance : Les principaux enjeux ESG pour le secteur d'assurance sont : le changement climatique, le marketing responsable, la sécurité cyber et l'inclusion financière. Le secteur fait face aux enjeux ESG directement par le biais de ses propres opérations, mais aussi

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

indirectement par son rôle d'investisseur et de gestionnaire de risques. Les assureurs ont un rôle primordial à jouer dans la gestion du risque climatique. Par leurs politiques d'investissement et de souscription ils peuvent apporter une contribution importante à la transition énergétique. De plus, les assureurs ont un rôle social à jouer en mutualisant le risque entre assurés. En tant que propriétaire et gestionnaire d'une large quantité de données clients, le secteur doit accorder une attention particulière à la confidentialité et la sécurité des données. Grâce à son offre de micro-assurance, le secteur peut aider les populations vulnérables à devenir plus résilientes sur le plan économique.

Août 2024

Le mois d'août n'aura pas été de tout repos pour les investisseurs avec de forts mouvements des marchés d'action, une hausse surprise des taux d'intérêt de la Banque du Japon et des craintes de récession aux Etats-Unis dans un contexte (géo)politique instable. La croissance donne des signes de ralentissement et l'inflation se rapproche de l'objectif des banques centrales. Après une forte chute la première semaine, les marchés d'action terminent en légère hausse, alors que les taux d'intérêts ont globalement baissé. Les dernières données publiées ont souligné la normalisation du marché de l'emploi américain, ce qui ajouté au discours de J. Powell lors du symposium de Jackson Hole, a permis une nette détente des rendements obligataires souverains américains, plus particulièrement sur le segment court. Le marché anticipe dorénavant 1% de baisse des taux directeurs d'ici la fin de l'année, ce qui à nos yeux limite à court terme le potentiel de baisse supplémentaire des taux US. Dans ce contexte, nous avons initié une position vendeuse d'obligations US à 5 ans. Nos portefeuilles affichent désormais une sensibilité aux taux d'intérêt neutre par rapport à leurs indices de référence. D'un point de vue géographique nous sommes toujours surpondérés sur l'Italie, l'Espagne et le Portugal au détriment de la France. Notre perspective sur le marché du crédit reste positive et nous a conduit à renforcer notre exposition sur les obligations d'émetteurs privés en euros et de bonne notation (Investment Grade). Nous conservons cependant une attitude sélective sur cette classe d'actif, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. Après un début de mois en baisse sur fond de craintes de récession aux Etats-Unis à la suite d'un faible indice d'activité dans le secteur manufacturier et de chiffres de l'emploi US jugés décevants, les marchés se sont redressés, rassurés par une série de données économiques qui confirment la bonne santé globale de l'économie américaine et qui prêchent pour un scénario d'atterrissage en douceur. Le nouveau ralentissement du taux d'inflation annuel aux Etats-Unis et la déclaration du président de la banque centrale américaine confirmant une réduction des taux à venir lors de prochaine réunion de septembre ont aussi permis d'apaiser les inquiétudes. Au niveau de l'allocation nous avons conservé notre légère surpondération actions et nous n'avons pas effectué d'arbitrages entre les grandes zones géographiques. Nous avons procédé à quelques ajustements tactiques au niveau sectoriel en effectuant des arbitrages relatifs dans les secteurs de la pharmacie, de la technologie et des boissons. Nous avons aussi pris quelques bénéfices sur les valeurs financières tout en conservant notre surpondération sur le secteur. Secteur : Divertissement interactif à domicile : Le secteur du divertissement interactif à domicile couvre les entreprises engagées dans la production de produits, de contenus et de services de divertissement interactifs qui peuvent être joués et regardés sur des consoles de jeu, des PC, des téléphones mobiles et des tablettes par le biais d'applications de jeux ou de médias sociaux. Le capital humain est le principal atout et la clé du succès du secteur du divertissement interactif à domicile, qui est une industrie orientée vers les services. Comme pour toute entreprise de services, le succès dépend de la qualité du produit fourni par les travailleurs et les performances des employés sont souvent liées au degré de satisfaction au travail et à la formation reçue par la main-d'oeuvre. Le secteur est animé par les utilisateurs actifs, la fidélité et l'engagement de la communauté, où l'innovation, la créativité et la satisfaction de la qualité et de la fourniture du produit et du service doivent répondre aux attentes des utilisateurs, voire les dépasser. Il est donc important pour le secteur d'acquérir et de conserver des professionnels et une main-d'oeuvre diversifiés et qualifiés, issus de milieux différents, tout en favorisant une culture de travail inclusive et un environnement de travail respectueux pour l'ensemble de sa main-d'oeuvre. Nous encourageons vivement les entreprises à mettre en place des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) et à les divulguer, avec une formation, une communication, des programmes et des procédures appropriés pour favoriser un tel lieu de travail. mettre en place une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, assortie de procédures adéquates pour protéger les personnes qui dénoncent des abus.

Septembre 2024

Le mois de septembre aura été marqué par une poursuite des baisses des taux directeur des banques centrales et des annonces importantes des autorités chinoises pour soutenir l'économie. L'inflation continue de baisser dans les économies avancées, et les craintes de récession persistent alors que de nombreux indicateurs prédisent une décélération du secteur manufacturier. Les indices actions ont marqués des plus

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

haut et les taux d'intérêt à court et long terme ont baissé. Le dollar baisse alors que l'or continue sa progression. Le pétrole a souffert des perspectives de baisse de la demande et d'un manque de cohésion de l'OPEP. La désinflation se poursuit permettant ainsi aux Banques Centrales des pays développés d'assouplir leur politique monétaire. Un contexte qui a permis un recul des rendements obligataires sur toute la courbe, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Le discours de Powell accompagnant la baisse des taux directeurs de la FED de - 0.50% a ravivé les anticipations de détente des Fed Funds, et le marché table dorénavant sur 2 à 3 baisses de taux supplémentaires. Nous avons dès lors soldé la position vendeuse d'obligations souveraines US à 5 ans initiée cet été. Nos portefeuilles affichent dorénavant une sensibilité au taux d'intérêt supérieure à leur indice de référence. D'un point de vue géographique nous sommes toujours surpondérés sur l'Italie, l'Espagne et le Portugal au détriment de la France. Notre perspective sur le marché du crédit reste positive et nous a conduit à maintenir notre surexposition sur les obligations d'émetteurs privés en euros et de bonne notation (Investment Grade) qui offrent un portage (rendement) intéressant. Nous conservons cependant une attitude sélective sur cette classe d'actif, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. Après un début de mois baissier marqué notamment par la confirmation du ralentissement en Chine et d'une croissance plus faible que prévu en zone euro, les marchés se sont redressés pour terminer le mois en légère hausse. Ce rebond a notamment été soutenu par les baisses de taux directeurs de la banque centrale américaine (-0.50% à 5%), de la banque centrale européenne (-0.25% à 3.50%) et par les mesures de relance monétaire et budgétaire annoncées en Chine. Si les baisses de taux étaient attendues, c'est surtout le discours du président de la FED qui a rassuré les marchés. Mr Powell a signalé qu'il n'agissait pas face à une inquiétude sur la croissance mais bien car les données d'inflation renforçaient sa confiance dans une normalisation rapide. Il a clairement signalé que sa principale mission était dorénavant de conserver le marché de l'emploi dans une situation solide. La décision de la Chine était plus inattendue car ce volontarisme était espéré de longue date par les investisseurs. Le Politburo chinois a annoncé simultanément des baisses de taux, une augmentation des dépenses fiscales, sa volonté de stabilisation de l'immobilier et des mesures de soutien à la consommation. Dans ce contexte, nous avons renforcé légèrement notre sur pondération actions en constituant une position sur la Chine dont la croissance devrait s'améliorer avec ces mesures de soutien. La forte sous performance du marché actions chinois depuis plusieurs années et un rebond de la pondération allouée par les investisseurs qui est proche des plus bas historiques sont aussi d'autres facteurs qui devraient permettre de soutenir la performance des actions chinoises. Secteur : Chimie : Le secteur de la chimie est divisé en cinq sous-secteurs : les produits chimiques de base, les produits chimiques diversifiés, les engrais et produits chimiques agricoles, les gaz industriels, et les produits chimiques spécialisés. L'hétérogénéité du secteur explique les approches variées et ainsi spécifiques aux différents enjeux de chaque activité. Dans son ensemble, l'industrie chimique représente 5,8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). C'est pourquoi la décarbonisation du secteur représente un enjeu particulièrement important. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les émissions directes de GES du secteur devaient être réduites en absolue de près de 10 % d'ici 2030 (AIE, 2022), ce qui dans un contexte d'augmentation de la demande en produits chimiques primaires - +25 % sur la même période - implique une réduction d'autant plus importante en intensité. Chaque sous-secteur a des activités particulières qui posent des défis uniques en matière de réduction des émissions. Certains sous-secteurs, comme celui des engrais, sont particulièrement difficiles à décarboner en raison de leurs caractéristiques techniques. Grâce à l'innovation et à l'optimisation des processus, le secteur enregistre cependant une baisse relative des émissions de GES et de la consommation énergétique. Au-delà de la réduction de ses émissions opérationnelles, le secteur de la chimie joue un rôle clé dans le développement de solutions de chimie verte et dans la recherche d'alternatives aux substances chimiques dangereuses, pour préserver l'environnement et la santé publique.

Octobre 2024

Octobre a été marqué par une poursuite de la baisse de l'inflation particulièrement en Europe, et un ralentissement de l'activité économique en Chine et en Allemagne alors que l'économie américaine reste résiliente. Malgré ce contexte plutôt favorable aux baisses de taux directeurs, les taux d'intérêt à court et moyen terme ont augmenté face au double défi géopolitique et de finances publiques auquel les gouvernements occidentaux sont confrontés. Les tensions au Moyen-Orient ont provoqué une forte volatilité pétrole avec des hausses temporaires à \$81 par baril de Brent, suivi d'une correction rapide à \$73 en fin de mois. Sur les marchés, la volatilité a été élevée pour les indices actions. Le dollar s'est renforcé face à plusieurs devises, l'or a passé la barre des 2700\$ l'once, et les matières premières ont évolué au gré des événements géopolitiques. Malgré la poursuite de la désinflation qui a permis à la BCE d'accentuer sa politique de baisse de taux, les rendements obligataires ont fortement progressé en octobre, aussi bien en Europe qu'aux Etats Unis (+30 et 40 bp respectivement à 10 ans). Les inquiétudes sur l'accentuation des déficits publics se renforcent notamment à la veille des élections américaines. Nous avons renforcé légèrement notre

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

sensibilité au taux d'intérêt en nous exposant au marché obligataire UK à 10 ans, nos portefeuilles s'inscrivent dorénavant avec une sensibilité clairement supérieure à celle de leur indice de référence. Au sein de la Zone Euro nous n'avons pas modifié notre positionnement qui affiche une surpondération sur les pays périphériques, Italie, Espagne et Portugal au détriment de pays semi core notamment la France. Notre perspective sur le marché du crédit reste positive et nous a conduit à maintenir notre surexposition sur les obligations d'émetteurs privés en euros et de bonne notation (Investment Grade) qui offrent un portage (rendement) intéressant. Nous conservons cependant une attitude sélective sur cette classe d'actif, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur. En octobre, les marchés actions européens et émergents se sont repliés et le marché américain est resté proche de l'équilibre. Ce repli s'explique par l'incertitude quant au niveau du plan de relance chinois et par la remontée des taux longs. Cette tension sur les marchés obligataires peut s'expliquer par des données économiques solides aux Etats-Unis et par des marchés qui misent sur l'élection de Mr Trump et donc la mise en place d'un programme largement inflationniste. Le mois a aussi été marqué par le début de la saison de publications de résultats pour le troisième trimestre. A ce stade, si la majorité des entreprises ont surpris positivement au niveau des bénéficiaires, on peut noter une légère déception au niveau de la croissance du chiffre d'affaires avec un plus faible taux de sociétés qui battent les attentes. Les secteurs qui affichent les moins bonnes publications sont la consommation discrétionnaire (automobile et luxe) et l'industrie. Ceux qui surprennent le plus positivement sont les financières et les télécoms. Au cours de la période, nous avons diminué notre exposition au secteur technologique en réduisant notamment les semi-conducteurs pour renforcer les valeurs financières. Nous avons aussi augmenté notre exposition au secteur immobilier dont les publications se sont avérées rassurantes et dont les perspectives s'améliorent. Secteur : Automobile : L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de la motorisation, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur.

Novembre 2024

Le mois de novembre 2024 a été marqué par l'élection de Donald Trump aux États-Unis, une détérioration des perspectives économiques en Europe et des défis croissants pour les pays émergents en particulier la Chine. Les marchés financiers positionnés pour une victoire de Trump, ont subi une forte volatilité des taux d'intérêts, et oscillé entre opportunités sectorielles et prudence face aux incertitudes. Le dollar s'est renforcé, le pétrole termine inchangé malgré une forte volatilité et l'or a perdu 3.7%. Les thématiques liées à l'intelligence artificielle restent des moteurs de performance, mais l'attentisme s'est peu à peu installé. En effet, depuis l'élection de Donald Trump, les investisseurs s'inquiètent des répercussions des tensions commerciales à venir sur l'inflation et la politique monétaire de la Fed. Novembre a enregistré une détente des rendements obligataires qui s'est accentuée en toute fin de mois, particulièrement en zone euro en raison de craintes relatives à la croissance et de déclarations de membres de la BCE favorisant les baisses de taux directeurs. Nos portefeuilles ont renforcé leur sous-exposition sur les obligations souveraines françaises du fait des risques politiques actuels. Nous avons soldé notre exposition sur les obligations souveraines UK compte tenu du contexte budgétaire qui risque de peser sur les taux. Nos portefeuilles affichent dorénavant une sensibilité au taux d'intérêt légèrement supérieure à leur indice de référence. D'un point de vue géographique nous sommes toujours surpondérés sur l'Italie, l'Espagne et le Portugal au détriment de la France dont les perspectives budgétaires sont très incertaines. Cependant nous restons flexibles dans notre positionnement en terme de duration, afin de profiter de la volatilité des marchés qui permet des prises de positions plus tactiques. Sur le marché du crédit, en raison de la recherche de rendement, nous maintenons une surpondération sur les émetteurs européens de bonne notation (catégorie Investment Grade). Ces investissements sur les obligations privées nécessitent néanmoins d'être sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, ils permettent ainsi de bénéficier du portage attractif de cette classe d'actif. En novembre, il y a eu une nette divergence de performances entre les zones géographiques avec le recul des marchés boursiers européens et émergents et la forte hausse des marchés américains suite à la large victoire de Donald Trump. Les marchés ont salué les volets pro-croissance de sa future politique que sont la baisse d'imposition des entreprises et la volonté de dérégulation économique. Outre ce catalyseur principal, la nouvelle baisse de taux de la banque centrale américaine de 0.25% à 4,75% a été bien accueillie et les dernières données économiques montrent une nouvelle fois la résilience de l'économie américaine avec un rebond de l'activité dans les services, une consommation des ménages robuste et un marché du travail qui reste solide. En zone Euro, les

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

derniers chiffres parus en novembre sont venus confirmer que l'activité économique restait faible avec notamment un fléchissement dans le secteur des services. En Chine, les indicateurs se sont légèrement redressés mais les mesures annoncées par le conseil national du peuple pour relancer l'économie se sont avérées insuffisantes. Si cet organe décisionnel a dévoilé un plan significatif de refinancement des dettes des collectivités locales il n'y a pas eu de nouvelles mesures directes en faveur de la consommation des ménages, ni de plan pour assainir le secteur immobilier. Les craintes liées aux potentiels tarifs douaniers que l'administration Trump souhaite imposer ont aussi pesé sur la performance des marchés européens et chinois. La saison de publications des résultats pour le troisième trimestre qui touche à sa fin s'est avérée globalement positive au niveau des bénéficiaires avec approximativement 60% des sociétés européennes et 80% des sociétés américaines qui ont battu les estimations. Au niveau du chiffre d'affaires, la situation est plus mitigée avec une proportion d'entreprises dépassant les estimations de ventes qui est plus faible que les trimestres précédents tant aux États-Unis qu'en Europe. Au cours de la période, nous avons conservé notre vue constructive avec une légère surpondération actions. Au niveau géographique, nous avons préféré vendre la position initiée le mois dernier sur les actions chinoises suite aux annonces insuffisantes quant au plan de relance et nous avons constitué une position sur les petites et moyennes capitalisations américaines qui devraient en premier lieu bénéficier des baisses d'imposition et de la volonté affichée par Donald Trump de relocaliser. Au niveau de la sélection de titres nous avons notamment augmenté la part des entreprises européennes exposées aux États-Unis et renforcé les valeurs financières et industrielles américaines. Secteur : Agroalimentaire et Boissons : Le secteur de l'agroalimentaire et des boissons est un pilier fondamental de l'économie mondiale, représentant une part essentielle de l'industrie manufacturière et répondant aux besoins fondamentaux des populations en matière d'alimentation et de consommation. Ce secteur regroupe une grande diversité d'acteurs, allant des multinationales spécialisées dans les produits transformés, les confiseries et les boissons, aux producteurs locaux et aux entreprises innovantes axées sur les produits biologiques et les nouvelles tendances nutritionnelles. Dynamique et en constante évolution, il s'adapte aux attentes croissantes des consommateurs en matière de santé, de durabilité et de transparence.

Décembre 2024

En décembre, des données économiques solides en provenance des États-Unis ont contribué à rassurer les investisseurs sur les perspectives de croissance à moyen terme. La Réserve Fédérale a de nouveau baissé ses taux directeurs de -25 points de base (pdb) dans la fourchette [4.25% - 4.5%], elle reste néanmoins vigilante face au risque de reprise de l'inflation. En Europe, La croissance économique a continué de donner des signes de faiblesse. L'inflation de la zone euro devrait rester supérieure à l'objectif de 2 % de la BCE qui a pourtant baissé ses taux directeurs de 25 pdb ramenant le taux de dépôt à 3,00%. Dans ce contexte, les rendements obligataires sont en hausse au cours du mois tandis que le marché action présente des résultats contrastés face à une volatilité persistante. En décembre les rendements obligataires ont connu une nette progression et ce malgré les baisses de taux de la BCE et de la Réserve Fédérale américaine. Aux États-Unis, ce mouvement s'explique à la fois par la solidité des données macroéconomiques ainsi que par le discours de la FED qui annonce une plus grande prudence quant à la poursuite du cycle de baisse de ses taux directeurs. Les rendements à long terme ont plus progressé confirmant ainsi la pentification de la courbe des taux. L'Europe par effet de contagion a également subi une hausse de ses rendements obligataires. Nous avons peu modifié l'exposition de nos portefeuilles sur la partie taux, seule une exposition sur les obligations subordonnées européennes offrant un rendement très attractif et permettant d'améliorer le portage des fonds a été rajoutée. Nos portefeuilles affichent au final une sensibilité au taux d'intérêt légèrement supérieure à leur indice de référence. D'un point de vue géographique nous sommes toujours surpondérés sur l'Italie, l'Espagne et le Portugal au détriment de la France dont les perspectives budgétaires sont très incertaines. Cependant nous restons flexibles dans notre positionnement en terme de durée, afin de profiter de la volatilité des marchés qui permet des prises de positions plus tactiques. Sur le marché du crédit, en raison de la recherche de rendement, nous maintenons une surpondération sur les émetteurs européens de bonne notation (catégorie Investment Grade). Ces investissements sur les obligations privées nécessitent néanmoins d'être sélectif sur la qualité et la liquidité de l'émetteur, ils permettent ainsi de bénéficier du portage attractif de cette classe d'actif. En décembre, le marché américain et son indice phare S&P500 se sont inscrits en baisse. Cette prise de bénéfices est notamment liée au discours plus restrictif de la banque centrale américaine. L'indice des valeurs technologiques américaines s'est toutefois démarqué en affichant une légère hausse. Cette hausse est notamment liée aux excellents résultats de la société de semi-conducteurs et d'infrastructures informatiques Broadcom qui montrent une forte croissance des revenus liés à l'intelligence artificielle. A contrario, les marchés européens ont progressé, portés par des achats à bon compte après la forte sous-performance relative connue en 2024 par rapport aux marchés américains. Aux États-Unis les chiffres économiques sont restés solides avec un rebond de l'indice d'activité composite qui regroupe les

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

services et l'industrie et une révision à la hausse du PIB pour le troisième trimestre à +3.1% d'une année sur l'autre. En zone Euro, l'indice d'activité composite s'est légèrement amélioré grâce à la hausse dans le secteur des services mais l'activité dans l'industrie reste faible. En Chine, les chiffres se sont avérés globalement décevants avec notamment des ventes au détail en-dessous des attentes et la confirmation d'un environnement qui reste déflationniste. Les autorités chinoises ont réitéré leur souhait de stabiliser la croissance avec des mentions explicites de baisses des taux, de soutien à la consommation et de relance budgétaire mais, à défaut de chiffre concret, les marchés sont restés prudents. Au niveau de notre gestion, nous avons augmenté notre surpondération actions en renforçant notre position sur les Etats-Unis. Au niveau sectoriel nous avons un peu diminué notre exposition au secteur des semi-conducteurs et nous avons augmenté nos positions sur le luxe et les financières américaines. Secteur : Équipements et fournitures pour les soins de santé : Le secteur des équipements et fournitures de soins de santé (ou « MedTech » en abrégé) est étroitement lié à la santé et à la sécurité des patients, voire de l'humanité tout entière, et c'est donc un secteur où les considérations sociales sont par nature relativement plus importantes. Les questions environnementales attirant de plus en plus l'attention des industries, les entreprises MedTech progressent également dans l'élaboration de stratégies de décarbonisation et dans la gestion des questions environnementales telles que les déchets et l'eau. L'intelligence artificielle (IA) étant l'un des domaines d'application, de plus en plus de produits du secteur sont également dotés de fonctions d'IA. Dans ce contexte, à la fin de 2024 et au début de 2025, parmi les sujets ESG pertinents pour MedTech, nous trouvons les deux suivants qui méritent d'être notés : 1. L'IA dans les MedTech. L'IA étant incorporée dans les produits MedTech, apportant des avantages en termes d'efficacité, de coûts et de capacités, nous devrions également prêter attention aux risques liés à l'IA, tels que l'analyse biaisée, le manque d'explicabilité, la violation de la vie privée, etc. 2. L'accès à la santé dans le secteur des technologies médicales. Les patients des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) souffrent d'un manque important de soins de santé, et les dispositifs et équipements médicaux sont des éléments cruciaux de l'écosystème des soins de santé.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - ASSUREUR (C) en devise EUR : 5,22% / 6,31% avec une Tracking Error de 0,77%.
- Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E en devise EUR : 5,51% / 6,31% avec une Tracking Error de 0,68%.
- Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E2 en devise EUR : 5,51% / 6,31% avec une Tracking Error de 0,67%.
- Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - F en devise EUR : 5,11% / 6,31% avec une Tracking Error de 0,64%.
- Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - PER (C) en devise EUR : 5,11% / 6,31% avec une Tracking Error de 0,78%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | 36 340 773,58 | 46 409 536,38 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | 34 262 015,98 | 22 996 357,19 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | 12 707 725,54 | 12 917 943,07 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | 5 469 440,30 | 3 544 755,78 |
| REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-35 | 7 538 679,00 | |
| LIF MSCI EMU SC DD SHS-DIS | 4 128 511,57 | 2 058 199,48 |
| BQ POSTALE 3.5% 13-06-30 EMTN | 2 991 540,00 | 3 080 691,78 |
| AMUNDI IMPACT SOCIAL BONDS Part S C | | 5 401 768,72 |
| CRED M E3R+0.38% 29-11-24 | | 5 000 000,00 |
| SG E3R+0.47% 29-11-24 | | 5 000 000,00 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Le conseil de Surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

1er octobre 2024 : modification du tableau des frais (scission des frais de gestion financière et des frais administratifs et introduction du forfait).

20 mai 2024 : ajout de la possibilité d'investir dans du non coté.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 16,96%.

• Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 116,70%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 111,59%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

• Droit de remploi du collatéral : 100%.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
 - Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
 - Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
 - Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
 - Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence

² Sources Amundi Décembre 2023

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁵,
- armes chimiques et biologiques⁶,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁷.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁸,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁹,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante¹⁰.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

⁵ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁶ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁷ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁸ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁹ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

¹⁰ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 103 511 795,62 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 103 511 795,62 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions (B) | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 241 984 651,50 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 241 984 651,50 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances (D) | |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé | |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé | |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 48 744 928,74 |
| OPCVM | 48 002 379,23 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 742 549,51 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | |
| Dépôts (F) | |
| Instruments financiers à terme (G) | 1 141 733,39 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | |
| Titres financiers empruntés | |
| Titres financiers donnés en pension | |
| Autres opérations temporaires | |
| Prêts (I) (*) | |
| Autres actifs éligibles (J) | |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 395 383 109,25 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 1 297 405,93 |
| Comptes financiers | 1 325 987,13 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 2 623 393,06 |
| Total de l'actif I+II | 398 006 502,31 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 376 997 608,35 |
| Report à nouveau sur revenu net | |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | |
| Résultat net de l'exercice | 19 419 073,73 |
| Capitaux propres I | 396 416 682,08 |
| Passifs de financement II (*) | |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 396 416 682,08 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | |
| Instruments financiers à terme (B) | 1 141 733,42 |
| Emprunts (C) (*) | |
| Autres passifs éligibles (D) | |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 1 141 733,42 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 448 086,81 |
| Concours bancaires | |
| Sous-total autres passifs IV | 448 086,81 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 398 006 502,31 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 2 361 281,81 |
| Produits sur obligations | 4 078 783,63 |
| Produits sur titres de créances | 429 233,30 |
| Produits sur parts d'OPC | 48 770,26 |
| Produits sur instruments financiers à terme | |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | |
| Produits sur prêts et créances | |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Autres produits financiers | 108 870,10 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 7 026 939,10 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur instruments financiers à terme | |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | |
| Charges sur emprunts | |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Charges sur passifs de financement | |
| Autres charges financières | -3,89 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -3,89 |
| Total revenus financiers nets (A) | 7 026 935,21 |
| Autres produits : | |
| Frais pris en charge par l'entreprise | 50 594,20 |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | |
| Versements en garantie de capital ou de performance | |
| Autres produits | |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -1 518 971,16 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | |
| Impôts et taxes | |
| Autres charges | -15 394,56 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -1 483 771,52 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 5 543 163,69 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -290 256,31 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 5 252 907,38 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 3 938 901,48 |
| Frais de transactions externes et frais de cession (*) | -3 494,17 |
| Frais de recherche | |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | |
| Indemnités d'assurance perçues | |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 3 935 407,31 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | -119 270,70 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 3 816 136,61 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 11 227 030,40 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | -1 316,19 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 11 225 714,21 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | -875 684,47 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 10 350 029,74 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | |
| Impôt sur le résultat V (**) | |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 19 419 073,73 |

(*) La ligne Frais de transactions externes et frais de cession intègre le remboursement des taxes sur les transactions financières à hauteur de 41,994 € payées à tort par le fonds.

(**) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

La gestion du Fonds vise à tirer parti à moyen terme des rendements obligataires et, dans une moindre mesure, de la performance des marchés d'actions tout en répondant aux critères de l'investissement socialement responsable (ISR) par l'intégration de critères ESG et ce dans l'objectif de produire une performance supérieure à celle mesurée par l'indice de référence composé par 12.5% MSCI EMU + 12.5% MSCI World +75% Bloomberg Euro Aggregate Total Return.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 431 468 049,75 | 469 055 350,92 | 395 715 447,58 | 391 899 056,12 | 396 416 682,08 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR en EUR | | | | | |
| Actif net | | 227,65 | 192,22 | 208,67 | 219,56 |
| Nombre de titres | | 1,0000 | 1,0000 | 1,0000 | 1,0000 |
| Valeur liquidative unitaire | | 227,65 | 192,22 | 208,67 | 219,56 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | 6,71 | -9,84 | -3,66 | 2,05 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | 3,30 | 2,88 | 2,60 | 2,87 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E en EUR | | | | | |
| Actif net | 24 772 321,05 | 26 080 955,93 | 21 653 930,20 | 23 280 086,87 | 17 514 140,18 |
| Nombre de titres | 109 574,3465 | 110 102,0779 | 107 926,5102 | 106 554,9122 | 75 980,0695 |
| Valeur liquidative unitaire | 226,07 | 236,87 | 200,63 | 218,47 | 230,50 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,01 | 6,91 | -10,29 | -3,81 | 2,21 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 3,67 | 4,35 | 3,82 | 3,57 | 3,80 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 en EUR | | | | | |
| Actif net | 27 913 256,20 | 28 112 479,60 | 22 245 831,57 | 23 190 975,12 | 23 701 913,33 |
| Nombre de titres | 172 935,1503 | 166 227,3817 | 155 299,9991 | 148 675,5693 | 144 021,0570 |
| Valeur liquidative unitaire | 161,40 | 169,12 | 143,24 | 155,98 | 164,57 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,02 | 4,93 | -7,35 | -2,72 | 1,58 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 2,61 | 3,10 | 2,72 | 2,54 | 2,71 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F en EUR | | | | | |
| Actif net | 378 782 472,50 | 414 861 460,05 | 348 980 771,89 | 342 686 254,78 | 352 525 241,05 |
| Nombre de titres | 1 738 870,2496 | 1 824 478,1083 | 1 818 782,0239 | 1 646 257,3238 | 1 611 204,9178 |
| Valeur liquidative unitaire | 217,83 | 227,38 | 191,87 | 208,16 | 218,79 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -0,28 | 6,64 | -9,85 | -3,63 | 2,10 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 2,63 | 3,35 | 2,89 | 2,66 | 2,81 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER en EUR | | | | | |
| Actif net | | 227,69 | 2 834 721,70 | 2 741 530,68 | 2 675 167,96 |
| Nombre de titres | | 1,0000 | 14 753,0312 | 13 151,8139 | 12 209,6476 |
| Valeur liquidative unitaire | | 227,69 | 192,14 | 208,45 | 219,10 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | 6,71 | -9,86 | -3,63 | 2,10 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | 3,34 | 2,90 | 2,67 | 2,82 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009109610 - AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 : Taux de frais maximum de 0,10% les frais de gestion sont pris en charge par l'Entreprise.

QS0009106020 - AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E : Taux de frais maximum de 0,60% les frais de gestion sont pris en charge par l'Entreprise.

QS0009080738 - AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F : Taux de frais maximum de 0,375% les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

FR0014001CP6 - AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0,50% les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

FR0014001CQ4 - AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER : Taux de frais maximum de 0,375% les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les frais de fonctionnement sont de 0,10% de l'actif net et sont pris en charge par le fonds

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus, les coûts liés aux contributions dues par la Société de gestion à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la gestion du Fonds.

La Taxe sur les transactions financières a été prélevée à tort sur le fonds pendant la période du 04/10/2017 au 26/01/2024. Le fonds a été indemnisé de 41994 euros, le 28/06/2024, en conséquence de cette erreur.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 030,40 euros , ils sont pris en charge par la société de gestion.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---|------------------------------|---|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | Capitalisation | Capitalisation |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 391 899 056,12 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 63 295 635,80 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -79 482 295,05 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 5 543 163,69 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 3 935 407,31 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 11 225 714,21 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | |
| Autres éléments | |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 396 416 682,08 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|----------------|----------------|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | | |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1,0000 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 5 775,0298 | 1 299 148,19 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -36 349,8725 | -8 131 779,12 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -30 574,8427 | -6 832 630,93 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 75 980,0695 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 22 765,7370 | 3 620 766,24 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -27 420,2493 | -4 390 212,81 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -4 654,5123 | -769 446,57 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 144 021,0570 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 275 061,6421 | 58 126 268,63 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -310 114,0481 | -66 510 308,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -35 052,4060 | -8 384 039,37 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 611 204,9178 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 155,7730 | 249 452,74 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -2 097,9393 | -449 995,12 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -942,1663 | -200 542,38 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 12 209,6476 | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|---------------------------------|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR FR0014001CP6 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 219,56 | 1,0000 | 219,56 |
| AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E QS0009106020 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 17 514 140,18 | 75 980,0695 | 230,50 |
| AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 QS0009109610 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 23 701 913,33 | 144 021,0570 | 164,57 |
| AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F QS0009080738 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 352 525 241,05 | 1 611 204,9178 | 218,79 |
| AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER FR0014001CQ4 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 2 675 167,96 | 12 209,6476 | 219,10 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|------------------|-----------------|---------------|
| | | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | | ETATS-UNIS +/- | FRANCE +/- | ALLEMAGNE +/- | PAYS-BAS +/- | ITALIE +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 103 511,79 | 38 866,99 | 19 678,08 | 11 400,59 | 8 279,87 | 5 850,38 |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 1 958,57 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 105 470,36 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | | | | | | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Obligations | 241 984,65 | 240 912,73 | 1 071,92 | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Comptes financiers | 1 325,99 | | | | 1 325,99 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 48 554,82 | | | |
| Options | NA | | | | |
| Swaps | NA | | | | |
| Autres instruments financiers | NA | | | | |
| Total | | 289 467,55 | 1 071,92 | | 1 325,99 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) |]3 - 6 mois] (*) |]6 - 12 mois] (*) |]1 - 3 ans] (*) |]3 - 5 ans] (*) |]5 - 10 ans] (*) | >10 ans (*) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Obligations | 10 035,79 | 1 071,92 | | 33 140,12 | 46 799,83 | 79 564,35 | 71 372,64 |
| Titres de créances | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Comptes financiers | 1 325,99 | | | | | | |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | | | | 6 445,20 | 16 971,84 | 25 137,78 | |
| Options | | | | | | | |
| Swaps | | | | | | | |
| Autres instruments | | | | | | | |
| Total | 11 361,78 | 1 071,92 | | 39 585,32 | 63 771,67 | 104 702,13 | 71 372,64 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | USD | GBP | JPY | CAD | Autres devises |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 41 032,11 | 2 770,33 | 2 826,91 | 1 741,97 | 2 695,25 |
| Obligations et valeurs assimilées | 2 689,67 | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Créances | 101,31 | 114,30 | 2,29 | 2,75 | 6,44 |
| Comptes financiers | 64,23 | 274,25 | 316,54 | 78,38 | 351,49 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Dettes | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | | | | | |
| Devises à livrer | | | | | |
| Futures options swaps | | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| Total | 43 887,32 | 3 158,88 | 3 145,74 | 1 823,10 | 3 053,18 |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit (*)

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|-------------------|-------------------|-----------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 237 078,31 | 3 834,42 | 1 071,92 |
| Titres de créances | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | | | |
| Solde net | 237 078,31 | 3 834,42 | 1 071,92 |

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|-----------------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0013188737 | AMUNDI RESP INV - IMPACT GREEN BOND I2 | Amundi Asset Management | Fonds / Obligations | France | EUR | 4 849 888,93 |
| FR0013053451 | AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING EURO CORPORATE BOND CLIMATE I | Amundi Asset Management | Fonds à formule | France | EUR | 16 157 635,50 |
| FR0013340932 | AMUNDI RESP INV - EUROPEAN HIGH YIELD IC | Amundi Asset Management | High yield / Credit arbitrage | France | EUR | 2 497 045,11 |
| FR0014005XN8 | AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | Amundi Asset Management | Monétaire Euro | France | EUR | 7 877 380,12 |
| FR0014005XM0 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | Amundi Asset Management | Monétaire Euro | France | EUR | 11 675 756,17 |
| FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | Amundi Asset Management | Monétaire Euro | France | EUR | 2 022 589,95 |
| LU1598689153 | LIF MSCI EMU SC DD SHS-DIS | AMUNDI LUXEMBOURG SA | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 1 943 576,05 |
| FR001400MNI0 | AMUNDI PRIVATE EQUITY TRANSITION JUSTE FPCI Part A1 | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Non applicable | France | EUR | 978 400,00 |
| FR0011532449 | PME FRANCE REG INVEST III FCPR | AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS | Non applicable | France | EUR | |
| FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR PART Z C | BFT Investment Managers | Monétaire Euro | France | EUR | 107,40 |
| FR001400C9Y2 | BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES PART I C | BFT Investment Managers | Obligations et autres titres de créance Euro | France | EUR | 742 549,51 |
| Total | | | | | | 48 744 928,74 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|----------------------------------|---------------------|
| Créances | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 1 197 747,43 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 99 658,50 |
| Total des créances | | 1 297 405,93 |
| Dettes | | |
| | Frais de gestion fixe | 447 725,09 |
| | Autres dettes | 361,72 |
| Total des dettes | | 448 086,81 |
| Total des créances et des dettes | | 849 319,12 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|--|--------------|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 0,57 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,27 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 4 633,55 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,02 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 6 239,28 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,03 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 1 446 573,58 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,40 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 10 929,98 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,40 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|--|------------|
| Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |
| Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | |
| Autres engagements hors bilan | |
| Total | |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|--------------|--|----------------------|
| Actions | | | 546 405,06 |
| | FR0000045072 | CREDIT AGRICOLE SA | 546 405,06 |
| Obligations | | | 7 177 131,48 |
| | FR001400RMM3 | CA 3.75% 23-01-31 | 1 444 741,87 |
| | FR001400PGC0 | CA 4.375% 15-04-36 | 1 675 766,90 |
| | USF2280BAA47 | CA 6.7% PERP | 2 689 665,61 |
| | FR0013203734 | CASA ASSURANCES 4.75% 27-09-48 | 1 366 957,10 |
| TCN | | | |
| OPC | | | 48 744 928,74 |
| | FR0014005XN8 | AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | 7 877 380,12 |
| | FR0014005XM0 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | 11 675 756,17 |
| | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | 2 022 589,95 |
| | FR001400MNI0 | AMUNDI PRIVATE EQUITY TRANSITION JUSTE FPCI Part A1 | 978 400,00 |
| | FR0013340932 | AMUNDI RESP INV - EUROPEAN HIGH YIELD IC | 2 497 045,11 |
| | FR0013188737 | AMUNDI RESP INV - IMPACT GREEN BOND I2 | 4 849 888,93 |
| | FR0013053451 | AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING EURO CORPORATE BOND CLIMATE I | 16 157 635,50 |
| | FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR PART Z C | 107,40 |
| | FR001400C9Y2 | BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES PART I C | 742 549,51 |
| | LU1598689153 | LIF MSCI EMU SC DD SHS-DIS | 1 943 576,05 |
| | FR0011532449 | PME FRANCE REG INVEST III FCPR | |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 56 468 465,28 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Revenus nets | 5 252 907,38 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | |
| Revenus de l'exercice à affecter | 5 252 907,38 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 5 252 907,38 |

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------|
| Revenus nets | 2,87 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 2,87 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 2,87 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 2,87 |
| Total | 2,87 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 289 208,11 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 289 208,11 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 289 208,11 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 289 208,11 |
| Total | 289 208,11 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 391 376,12 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 391 376,12 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 391 376,12 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 391 376,12 |
| Total | 391 376,12 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Revenus nets | 4 537 884,48 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 4 537 884,48 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 4 537 884,48 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 4 537 884,48 |
| Total | 4 537 884,48 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 34 435,80 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 34 435,80 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 34 435,80 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 34 435,80 |
| Total | 34 435,80 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 3 816 136,61 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 3 816 136,61 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 3 816 136,61 |

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|-------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 2,05 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 2,05 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 2,05 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 2,05 |
| Total | 2,05 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 168 343,12 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 168 343,12 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 168 343,12 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 168 343,12 |
| Total | 168 343,12 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 227 820,73 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 227 820,73 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 227 820,73 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 227 820,73 |
| Total | 227 820,73 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 3 394 213,68 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 3 394 213,68 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 3 394 213,68 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 3 394 213,68 |
| Total | 3 394 213,68 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 25 757,03 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 25 757,03 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 25 757,03 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 25 757,03 |
| Total | 25 757,03 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 103 511 795,62 | 26,11 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 103 511 795,62 | 26,11 |
| Assurance | | | 5 549 587,86 | 1,40 |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 2 035 | 602 156,50 | 0,15 |
| AXA SA | EUR | 22 889 | 785 550,48 | 0,20 |
| GENERALI | EUR | 38 445 | 1 048 395,15 | 0,26 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | EUR | 3 751 | 1 827 112,10 | 0,47 |
| SOMPO HOLDINGS INC | JPY | 23 400 | 592 264,19 | 0,15 |
| SUN LIFE FINANCIAL INC | CAD | 2 400 | 137 545,74 | 0,03 |
| SWISS RE AG | CHF | 3 981 | 556 563,70 | 0,14 |
| Automobiles | | | 1 142 197,84 | 0,29 |
| BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG | EUR | 6 000 | 473 880,00 | 0,12 |
| RENAULT SA | EUR | 6 994 | 329 067,70 | 0,08 |
| STELLANTIS NV | EUR | 26 946 | 339 250,14 | 0,09 |
| Banques commerciales | | | 9 016 180,55 | 2,27 |
| BANCO BPM SPA | EUR | 47 311 | 369 593,53 | 0,09 |
| BANK OF AMERICA CORP | USD | 19 584 | 831 208,88 | 0,21 |
| BANK OF NEW YORK MELLON | USD | 6 922 | 513 584,99 | 0,13 |
| BNP PARIBAS | EUR | 13 180 | 780 519,60 | 0,20 |
| CAIXABANK SA | EUR | 86 813 | 454 552,87 | 0,11 |
| CONCORDIA FINANCIAL GROUP LT | JPY | 29 900 | 160 046,81 | 0,04 |
| CREDIT AGRICOLE SA | EUR | 41 114 | 546 405,06 | 0,14 |
| ING GROEP NV | EUR | 42 039 | 636 050,07 | 0,16 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 288 660 | 1 115 093,58 | 0,27 |
| JPMORGAN CHASE & CO | USD | 4 812 | 1 113 939,66 | 0,28 |
| KBC GROUP NV | EUR | 8 890 | 662 660,60 | 0,17 |
| MIZUHO FINANCIAL GROUP INC | JPY | 9 800 | 233 228,38 | 0,06 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 21 168 | 574 922,88 | 0,15 |
| SOFTBANK CORP | JPY | 74 600 | 91 176,19 | 0,02 |
| SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR | JPY | 3 200 | 74 012,90 | 0,02 |
| UNICREDIT SPA | EUR | 22 302 | 859 184,55 | 0,22 |
| Biens de consommation durables | | | 395 417,33 | 0,10 |
| SEKISUI CHEMICAL CO LTD | JPY | 8 100 | 135 133,39 | 0,03 |
| SEKISUI HOUSE LTD | JPY | 11 200 | 260 283,94 | 0,07 |
| Biotechnologie | | | 856 523,73 | 0,22 |
| AMGEN INC | USD | 1 578 | 397 189,69 | 0,11 |
| ARGEN-X SE - W/I | EUR | 492 | 295 200,00 | 0,07 |
| GILEAD SCIENCES INC | USD | 1 840 | 164 134,04 | 0,04 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| Boissons | | | 709 940,62 | 0,18 |
| HEINEKEN NV | EUR | 5 050 | 346 935,00 | 0,09 |
| PEPSICO INC | USD | 2 472 | 363 005,62 | 0,09 |
| Compagnies aériennes | | | 459 338,45 | 0,12 |
| OTIS WORLDWIDE CORP | USD | 5 136 | 459 338,45 | 0,12 |
| Composants automobiles | | | 628 233,41 | 0,16 |
| DENSO CORP | JPY | 14 900 | 202 754,16 | 0,05 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 7 954 | 252 937,20 | 0,07 |
| VALEO | EUR | 18 529 | 172 542,05 | 0,04 |
| Conglomérats industriels | | | 1 767 863,62 | 0,45 |
| KEPPEL CORP. LTD | SGD | 39 200 | 189 804,98 | 0,05 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 8 369 | 1 578 058,64 | 0,40 |
| Construction et ingénierie | | | 558 045,30 | 0,14 |
| VINCI SA | EUR | 5 595 | 558 045,30 | 0,14 |
| Distribution de produits alimentaires de première nécessité | | | 1 431 143,90 | 0,36 |
| KONINKLIJKE AHOLD NV | EUR | 12 110 | 381 343,90 | 0,10 |
| MERCADOLIBRE INC | USD | 118 | 193 772,98 | 0,05 |
| TARGET CORP | USD | 2 407 | 314 223,33 | 0,08 |
| TESCO PLC | GBP | 121 630 | 541 803,69 | 0,13 |
| Distribution spécialisée | | | 3 228 558,87 | 0,81 |
| FERGUSON ENTERPRISES INC | USD | 1 134 | 190 080,52 | 0,05 |
| HENNES AND MAURITZ B | SEK | 4 266 | 55 592,41 | 0,01 |
| HOME DEPOT INC | USD | 1 241 | 466 186,95 | 0,12 |
| INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL | EUR | 35 123 | 1 743 505,72 | 0,44 |
| LOWE'S COS INC | USD | 2 390 | 569 630,13 | 0,14 |
| MONCLER SPA | EUR | 3 993 | 203 563,14 | 0,05 |
| Divertissement | | | 219 324,80 | 0,06 |
| ELECTRONIC ARTS INC | USD | 972 | 137 328,44 | 0,04 |
| VIVENDI SE | EUR | 31 868 | 81 996,36 | 0,02 |
| Electricité | | | 1 907 165,24 | 0,48 |
| ENEL SPA | EUR | 119 577 | 823 407,22 | 0,21 |
| EVERSOURCE ENERGY | USD | 4 656 | 258 227,02 | 0,07 |
| IBERDROLA SA | EUR | 62 070 | 825 531,00 | 0,20 |
| Emballage et conditionnement | | | 944 460,42 | 0,24 |
| AMCOR PLC | USD | 45 714 | 415 421,28 | 0,11 |
| BRAMBLES LTD | AUD | 25 364 | 291 789,51 | 0,07 |
| CROWN HOLDINGS INC | USD | 2 971 | 237 249,63 | 0,06 |
| Equipement et services pour l'énergie | | | 980 714,08 | 0,25 |
| BAKER HUGHES A GE CO | USD | 13 170 | 521 712,60 | 0,13 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| SAIPEM SPA | EUR | 182 942 | 459 001,48 | 0,12 |
| Equipements de communication | | | 1 867 841,64 | 0,47 |
| ARISTA NETWORKS INC | USD | 3 000 | 320 222,11 | 0,08 |
| CISCO SYSTEMS INC | USD | 8 561 | 489 436,21 | 0,12 |
| HEWLETT PACKARD ENTERPRISE | USD | 25 715 | 530 193,38 | 0,13 |
| QUALCOMM INC | USD | 3 559 | 527 989,94 | 0,14 |
| Equipements électriques | | | 2 624 250,92 | 0,66 |
| EATON CORP PLC | USD | 1 174 | 376 258,21 | 0,09 |
| GE VERNOVA INC | USD | 829 | 263 334,59 | 0,07 |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 4 577 | 282 217,82 | 0,07 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 7 067 | 1 702 440,30 | 0,43 |
| Equipements et fournitures médicaux | | | 1 245 119,77 | 0,31 |
| BOSTON SCIENTIFIC CORP | USD | 2 807 | 242 125,77 | 0,06 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 1 969 | 463 896,40 | 0,11 |
| INTUITIVE SURGICAL INC | USD | 463 | 233 382,40 | 0,06 |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG | EUR | 5 971 | 305 715,20 | 0,08 |
| Equipements et instruments électroniques | | | 593 563,33 | 0,15 |
| HOYA CORP | JPY | 1 400 | 170 462,92 | 0,04 |
| LEGRAND SA | EUR | 2 536 | 238 485,44 | 0,06 |
| OKTA INC | USD | 2 426 | 184 614,97 | 0,05 |
| FPI Bureautiques | | | 322 716,02 | 0,08 |
| DEXUS | AUD | 81 040 | 322 716,02 | 0,08 |
| FPI de détail | | | 1 007 524,46 | 0,25 |
| KIMCO REALTY CORP | USD | 12 787 | 289 328,26 | 0,07 |
| KLEPIERRE | EUR | 9 407 | 261 514,60 | 0,07 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 6 280 | 456 681,60 | 0,11 |
| FPI résidentielles | | | 197 558,76 | 0,05 |
| AVALONBAY COMMUNITIES INC | USD | 930 | 197 558,76 | 0,05 |
| FPI spécialisé | | | 349 656,94 | 0,09 |
| EQUINIX INC | USD | 384 | 349 656,94 | 0,09 |
| Gestion immobilière et développement | | | 115 051,68 | 0,03 |
| VONOVIA SE | EUR | 3 924 | 115 051,68 | 0,03 |
| Grands magasins et autres | | | 904 868,39 | 0,23 |
| AMER SPORTS INC | USD | 7 894 | 213 149,44 | 0,05 |
| PROSUS NV | EUR | 18 037 | 691 718,95 | 0,18 |
| Hôtels, restaurants et loisirs | | | 862 441,79 | 0,22 |
| BOOKING HOLDINGS INC | USD | 43 | 206 317,78 | 0,05 |
| LAS VEGAS SANDS CORP | USD | 6 526 | 323 684,56 | 0,09 |
| SODEXO SA | EUR | 4 179 | 332 439,45 | 0,08 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| Industrie aérospatiale et défense | | | 1 852 460,62 | 0,47 |
| AIRBUS SE | EUR | 4 348 | 672 983,44 | 0,18 |
| HOWMET AEROSPACE INC | USD | 2 329 | 245 990,08 | 0,06 |
| SAFRAN SA | EUR | 3 065 | 650 086,50 | 0,16 |
| THALES | EUR | 2 044 | 283 400,60 | 0,07 |
| Logiciels | | | 10 754 125,05 | 2,69 |
| ADOBE INC | USD | 855 | 367 166,97 | 0,09 |
| AENA SME SA | EUR | 1 615 | 318 801,00 | 0,08 |
| AMADEUS IT GROUP SA | EUR | 6 657 | 454 007,40 | 0,11 |
| ATLASSIAN CORP-CL A | USD | 1 763 | 414 368,85 | 0,10 |
| CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A | USD | 480 | 158 606,28 | 0,04 |
| DASSAULT SYSTEMES SE | EUR | 5 698 | 190 883,00 | 0,05 |
| KEYERA | CAD | 10 100 | 298 133,96 | 0,08 |
| MICROSOFT CORP | USD | 7 483 | 3 045 953,16 | 0,76 |
| PEMBINA PIPELINE CORP | CAD | 7 800 | 278 165,52 | 0,07 |
| SALESFORCE INC | USD | 1 277 | 412 302,67 | 0,10 |
| SAP SE | EUR | 11 550 | 2 729 265,00 | 0,69 |
| SERVICENOW INC | USD | 240 | 245 706,23 | 0,06 |
| TESLA INC | USD | 1 903 | 742 160,81 | 0,19 |
| UIPATH INC - CLASS A | USD | 12 773 | 156 779,17 | 0,04 |
| WORKDAY INC-CLASS A | USD | 777 | 193 615,94 | 0,05 |
| XYLEM INC | USD | 3 358 | 376 238,69 | 0,09 |
| ZSCALER INC | USD | 2 135 | 371 970,40 | 0,09 |
| Logiciels et services internet | | | 389 021,89 | 0,10 |
| GODADDY INC - CLASS A | USD | 2 041 | 389 021,89 | 0,10 |
| Machines | | | 2 194 441,26 | 0,55 |
| GENERAL ELECTRIC | USD | 1 305 | 210 198,89 | 0,05 |
| INGERSOLL-RAND INC | USD | 3 486 | 304 532,65 | 0,08 |
| KONE OYJ-B | EUR | 4 881 | 229 407,00 | 0,06 |
| KURITA WATER INDUSTRIES LTD | JPY | 4 800 | 163 520,53 | 0,04 |
| MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES | JPY | 16 600 | 226 754,22 | 0,06 |
| SIEMENS ENERGY AG | EUR | 2 350 | 118 393,00 | 0,03 |
| TRANE TECHNOLOGIES PLC | USD | 1 656 | 590 674,65 | 0,14 |
| WARTSILA OYJ ABP | EUR | 20 512 | 350 960,32 | 0,09 |
| Marchés de capitaux | | | 3 584 688,35 | 0,90 |
| 3I GROUP PLC | GBP | 11 022 | 475 113,79 | 0,12 |
| BANCO SANTANDER SA | EUR | 185 174 | 826 709,32 | 0,21 |
| CITIGROUP INC | USD | 8 804 | 598 467,95 | 0,15 |
| DAIWA SECURITIES GROUP INC | JPY | 28 700 | 184 820,87 | 0,05 |
| EQUITABLE HOLDINGS INC | USD | 4 304 | 196 059,57 | 0,05 |
| MEDIOBANCA SPA | EUR | 19 148 | 269 508,10 | 0,07 |
| NATIONAL BANK OF CANADA | CAD | 2 000 | 175 981,20 | 0,04 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| NORDEA BANK ABP | EUR | 16 108 | 169 134,00 | 0,04 |
| TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A | USD | 1 077 | 136 166,91 | 0,03 |
| VISA INC-CLASS A SHARES | USD | 1 811 | 552 726,64 | 0,14 |
| Matériaux de construction | | | 535 874,02 | 0,14 |
| CRH PLC | GBP | 5 976 | 535 874,02 | 0,14 |
| Media | | | 2 308 607,46 | 0,58 |
| CANAL+ SADIR | GBP | 31 868 | 78 243,88 | 0,02 |
| COMCAST CORP-CLASS A | USD | 6 161 | 223 295,35 | 0,06 |
| HAVAS BV | EUR | 31 868 | 51 702,64 | 0,01 |
| INFORMA PLC | GBP | 38 904 | 375 676,75 | 0,09 |
| INTERPUBLIC GROUP OF COS INC | USD | 15 563 | 421 125,31 | 0,11 |
| LOUIS HACHETTE GROUP | EUR | 31 868 | 48 120,68 | 0,01 |
| OMNICOM GROUP | USD | 1 283 | 106 604,85 | 0,03 |
| PUBLICIS GROUPE | EUR | 9 746 | 1 003 838,00 | 0,25 |
| Métaux et minerais | | | 264 300,82 | 0,07 |
| AGNICO EAGLE MINES | CAD | 3 500 | 264 300,82 | 0,07 |
| Ordinateurs et périphériques | | | 727 671,30 | 0,18 |
| INTL BUSINESS MACHINES CORP | USD | 2 009 | 426 497,80 | 0,10 |
| TE CONNECTIVITY PLC | USD | 1 006 | 138 896,98 | 0,04 |
| WESTERN DIGITAL CORP | USD | 2 818 | 162 276,52 | 0,04 |
| Pétrole et gaz | | | 1 651 678,24 | 0,42 |
| ENBRIDGE | CAD | 9 500 | 389 185,83 | 0,10 |
| ENI SPA | EUR | 13 056 | 170 903,04 | 0,04 |
| GALP ENERGIA SGPS SA | EUR | 12 221 | 194 924,95 | 0,05 |
| ORIGIN ENERGY LTD | AUD | 38 715 | 252 320,55 | 0,06 |
| PARKLAND CORP | CAD | 9 100 | 198 651,00 | 0,05 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 8 351 | 445 692,87 | 0,12 |
| Producteur et commerce d'énergie indépendants | | | 1 182 185,97 | 0,30 |
| AIR LIQUIDE PF25 | EUR | 2 399 | 376 451,08 | 0,09 |
| AIR LIQUIDE PF26 | EUR | 1 657 | 260 016,44 | 0,07 |
| CONSTELLATION ENERGY | USD | 2 526 | 545 718,45 | 0,14 |
| Produits alimentaires | | | 2 074 103,90 | 0,52 |
| ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC | GBP | 15 577 | 384 903,37 | 0,10 |
| DANONE | EUR | 9 651 | 628 473,12 | 0,15 |
| GENERAL MILLS INC | USD | 7 459 | 459 353,38 | 0,12 |
| HERSHEY CO/THE | USD | 1 195 | 195 435,30 | 0,05 |
| THE CAMPBELL'S COMPANY | USD | 10 037 | 405 938,73 | 0,10 |
| Produits chimiques | | | 1 634 708,70 | 0,41 |
| DSM-FIRMENICH AG | EUR | 4 013 | 392 150,36 | 0,10 |
| ECOLAB INC | USD | 2 162 | 489 232,10 | 0,12 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| LINDE PLC | USD | 1 467 | 593 132,68 | 0,15 |
| SOLVAY | EUR | 5 141 | 160 193,56 | 0,04 |
| Produits de soins personnels | | | 1 965 975,55 | 0,50 |
| BEIERSDORF AG | EUR | 1 621 | 201 004,00 | 0,05 |
| L'OREAL | EUR | 832 | 284 419,20 | 0,07 |
| L'OREAL SA-PF 2025 | EUR | 4 331 | 1 480 552,35 | 0,38 |
| Produits domestiques | | | 688 053,03 | 0,17 |
| CLOROX COMPANY | USD | 1 456 | 228 362,11 | 0,06 |
| COLGATE-PALMOLIVE CO | USD | 2 609 | 229 052,82 | 0,06 |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF | EUR | 2 723 | 230 638,10 | 0,05 |
| Produits pharmaceutiques | | | 5 732 480,09 | 1,45 |
| ABBVIE INC | USD | 3 379 | 579 863,16 | 0,15 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 711 | 90 018,72 | 0,02 |
| ELI LILLY & CO | USD | 1 003 | 747 770,16 | 0,19 |
| MERCK & CO. INC. | USD | 6 730 | 646 547,95 | 0,16 |
| MERCK KGAA | EUR | 2 115 | 295 888,50 | 0,07 |
| NOVARTIS AG-REG | CHF | 5 774 | 545 744,37 | 0,14 |
| NOVO NORDISK A/S-B | DKK | 5 743 | 480 710,80 | 0,12 |
| RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA | EUR | 4 931 | 249 508,60 | 0,06 |
| ROYALTY PHARMA PLC- CL A | USD | 5 049 | 124 384,35 | 0,03 |
| SANOFI | EUR | 15 362 | 1 440 033,88 | 0,38 |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB | EUR | 2 768 | 532 009,60 | 0,13 |
| Produits pour l'industrie du bâtiment | | | 440 669,40 | 0,11 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | EUR | 5 142 | 440 669,40 | 0,11 |
| Semi-conducteurs et équipements pour fabrication | | | 9 666 625,56 | 2,44 |
| ADVANCED MICRO DEVICES | USD | 1 241 | 144 761,36 | 0,04 |
| APPLIED MATERIALS INC | USD | 1 639 | 257 412,43 | 0,06 |
| ASM INTERNATIONAL NV | EUR | 452 | 252 577,60 | 0,06 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 4 660 | 3 162 742,00 | 0,80 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | EUR | 993 | 131 373,90 | 0,03 |
| BROADCOM INC | USD | 4 663 | 1 044 007,65 | 0,26 |
| FIRST SOLAR INC | USD | 1 050 | 178 707,87 | 0,05 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 15 958 | 501 081,20 | 0,13 |
| MARVELL TECHNOLOGY INC | USD | 2 080 | 221 859,97 | 0,06 |
| NVIDIA CORP | USD | 27 564 | 3 574 668,82 | 0,90 |
| RENESAS ELECTRONICS CORP | JPY | 15 700 | 197 432,76 | 0,05 |
| Services aux collectivités | | | 1 390 057,31 | 0,35 |
| E.ON SE | EUR | 31 088 | 349 584,56 | 0,09 |
| ENGIE | EUR | 20 157 | 308 603,67 | 0,08 |
| ENGIE SA-PF 2023 | EUR | 31 594 | 483 704,14 | 0,12 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 9 154 | 248 164,94 | 0,06 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| Services aux entreprises | | | 601 408,70 | 0,15 |
| ACCENTURE PLC-CL A | USD | 621 | 210 972,08 | 0,06 |
| DAI NIPPON PRINTING CO LTD | JPY | 9 900 | 135 020,02 | 0,03 |
| PLUXEE NV | EUR | 2 277 | 42 616,33 | 0,01 |
| WASTE MANAGEMENT INC | USD | 1 092 | 212 800,27 | 0,05 |
| Services aux professionnels | | | 596 046,40 | 0,15 |
| WOLTERS KLUWER | EUR | 3 716 | 596 046,40 | 0,15 |
| Services clientèle divers | | | 283 926,40 | 0,07 |
| EDENRED | EUR | 4 979 | 158 083,25 | 0,04 |
| PEARSON PLC | GBP | 8 116 | 125 843,15 | 0,03 |
| Services de télécommunication diversifiés | | | 2 290 590,09 | 0,58 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG | EUR | 45 490 | 1 314 206,10 | 0,33 |
| KONINKLIJKE KPN NV | EUR | 109 259 | 384 045,39 | 0,10 |
| VERIZON COMMUNICATIONS INC | USD | 15 338 | 592 338,60 | 0,15 |
| Services de télécommunication mobile | | | 659 552,36 | 0,17 |
| VODAFONE GROUP PLC | GBP | 197 148 | 162 859,31 | 0,04 |
| WALT DISNEY CO/THE | USD | 4 619 | 496 693,05 | 0,13 |
| Services financiers diversifiés | | | 2 699 945,82 | 0,68 |
| DEUTSCHE BOERSE AG | EUR | 1 737 | 386 308,80 | 0,10 |
| FERROVIAL SE | EUR | 7 273 | 295 283,80 | 0,07 |
| FIDELITY NATIONAL INFO SERV | USD | 5 560 | 433 685,37 | 0,11 |
| JACK HENRY & ASSOCIATES INC | USD | 1 173 | 198 577,40 | 0,05 |
| MASTERCARD INC - A | USD | 396 | 201 372,98 | 0,05 |
| NASDAQ INC | USD | 4 882 | 364 488,09 | 0,09 |
| S&P GLOBAL INC | USD | 1 340 | 644 481,12 | 0,17 |
| WELLTOWER INC | USD | 1 444 | 175 748,26 | 0,04 |
| Services liés aux technologies de l'information | | | 1 296 951,95 | 0,33 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 2 306 | 364 693,90 | 0,09 |
| SAMSARA INC-CL A | USD | 4 332 | 182 776,51 | 0,05 |
| UBER TECHNOLOGIES INC | USD | 8 802 | 512 734,56 | 0,13 |
| VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A | USD | 1 166 | 236 746,98 | 0,06 |
| Sociétés commerciales et de distribution | | | 552 727,33 | 0,14 |
| WW GRAINGER INC | USD | 543 | 552 727,33 | 0,14 |
| Soins et autres services médicaux | | | 1 531 987,50 | 0,39 |
| CENCORA INC | USD | 2 159 | 468 454,00 | 0,12 |
| QUEST DIAGNOSTICS INC | USD | 1 691 | 246 358,53 | 0,06 |
| THE CIGNA GROUP | USD | 1 575 | 420 010,14 | 0,11 |
| UNITEDHEALTH GROUP INC | USD | 813 | 397 164,83 | 0,10 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Textiles, habillement et produits de luxe | | | 3 732 185,81 | 0,94 |
| ADIDAS AG | EUR | 1 572 | 372 249,60 | 0,09 |
| DECKERS OUTDOOR CORP | USD | 2 006 | 393 431,71 | 0,10 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 494 | 1 147 068,00 | 0,29 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 2 863 | 1 819 436,50 | 0,46 |
| Transport routier et ferroviaire | | | 343 455,02 | 0,09 |
| CSX CORP | USD | 11 021 | 343 455,02 | 0,09 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 241 984 651,50 | 61,04 |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 241 984 651,50 | 61,04 |
| Assurance | | | 1 366 957,10 | 0,34 |
| CASA ASSURANCES 4.75% 27-09-48 | EUR | 1 300 000 | 1 366 957,10 | 0,34 |
| Banques commerciales | | | 56 345 920,47 | 14,21 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.375% 25-05-36 | EUR | 10 000 000 | 7 113 652,74 | 1,79 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.0% 31-01-28 | EUR | 7 500 000 | 7 200 772,54 | 1,82 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.5% 31-10-34 | EUR | 9 600 000 | 8 154 641,75 | 2,06 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 2.875% 21-01-30 | EUR | 8 100 000 | 8 294 241,32 | 2,09 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 3.375% 25-05-33 | EUR | 3 700 000 | 3 799 631,62 | 0,96 |
| BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30 | EUR | 800 000 | 841 163,28 | 0,21 |
| BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN | EUR | 1 900 000 | 1 957 325,48 | 0,49 |
| BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN | EUR | 2 000 000 | 1 924 339,53 | 0,49 |
| BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN | EUR | 2 000 000 | 2 011 451,83 | 0,51 |
| CA 3.75% 23-01-31 | EUR | 1 400 000 | 1 444 741,87 | 0,36 |
| CA 4.375% 15-04-36 | EUR | 1 600 000 | 1 675 766,90 | 0,42 |
| CA 6.7% PERP | USD | 2 897 000 | 2 689 665,61 | 0,68 |
| CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN | EUR | 1 700 000 | 1 664 278,84 | 0,42 |
| INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.5% 21-06-35 | EUR | 2 700 000 | 2 130 705,77 | 0,54 |
| KFW 0.625% 07-01-28 | EUR | 2 700 000 | 2 586 871,93 | 0,65 |
| SG 4.75% 28-09-29 | EUR | 2 700 000 | 2 856 669,46 | 0,72 |
| Composants automobiles | | | 8 233 340,02 | 2,08 |
| CIE GEN DES ETS MICHELIN 0.000010% 02-11-28 | EUR | 3 500 000 | 3 141 809,86 | 0,79 |
| MICHELIN FINANCE SA LUXEMBOURG 1.75% 28-05-27 | EUR | 1 266 000 | 1 257 106,89 | 0,32 |
| VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN | EUR | 1 400 000 | 1 503 573,79 | 0,38 |
| VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN | EUR | 2 100 000 | 2 330 849,48 | 0,59 |
| Hôtels, restaurants et loisirs | | | 2 778 824,53 | 0,70 |
| LA FRANCAISE DES JEUX 3.0% 21-11-30 | EUR | 2 800 000 | 2 778 824,53 | 0,70 |
| Marchés de capitaux | | | 4 490 986,67 | 1,13 |
| BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.75% 09-01-34 | EUR | 2 000 000 | 2 132 269,50 | 0,53 |
| BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 22-04-29 | EUR | 1 200 000 | 1 263 854,76 | 0,32 |
| NORDEA BKP 4.875% 23-02-34 | EUR | 1 000 000 | 1 094 862,41 | 0,28 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Produits alimentaires | | | 1 071 923,35 | 0,27 |
| CIBUS 1 E6R+4.5% 30-04-25 | EUR | 1 071 923,35 03 | 1 071 923,35 | 0,27 |
| Produits pour l'industrie du bâtiment | | | 1 039 813,82 | 0,26 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.625% 08-04-34 | EUR | 1 000 000 | 1 039 813,82 | 0,26 |
| Services aux collectivités | | | 132 103 634,74 | 33,32 |
| ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044 | EUR | 4 500 000 | 4 494 999,45 | 1,13 |
| AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.5% 20-02-47 | EUR | 2 150 000 | 1 659 423,40 | 0,42 |
| AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.4% 23-05-34 | EUR | 1 300 000 | 1 280 190,94 | 0,32 |
| BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28 | EUR | 10 050 000 | 10 327 816,42 | 2,61 |
| BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.875% 12-01-33 | EUR | 8 250 000 | 8 612 053,95 | 2,17 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28 | EUR | 1 400 000 | 1 335 156,51 | 0,34 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.45% 22-06-37 | EUR | 2 780 000 | 2 321 348,36 | 0,59 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.6% 22-06-47 | EUR | 2 085 000 | 1 514 734,65 | 0,38 |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26 | EUR | 5 200 000 | 5 026 051,45 | 1,27 |
| DBR 0 08/15/30 | EUR | 13 800 000 | 12 290 280,00 | 3,08 |
| ESPAGNE 4.70% 30/07/41 | EUR | 1 900 000 | 2 238 627,76 | 0,56 |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.4% 17-02-25 | EUR | 3 050 000 | 3 051 373,75 | 0,77 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28 | EUR | 1 700 000 | 1 729 006,12 | 0,44 |
| IRELAND GOVERNMENT BOND 0.55% 22-04-41 | EUR | 4 350 000 | 3 081 941,63 | 0,78 |
| IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33 | EUR | 3 400 000 | 3 124 674,05 | 0,79 |
| IREL GOVE BON 1.0% 15-05-26 | EUR | 12 000 000 | 11 896 576,44 | 3,00 |
| ITAL BUON POL 2.8% 01-03-67 | EUR | 1 400 000 | 1 087 672,76 | 0,27 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 01-03-36 | EUR | 2 500 000 | 2 032 666,71 | 0,51 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.15% 01-03-72 | EUR | 1 500 000 | 965 679,70 | 0,24 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50 | EUR | 3 133 000 | 2 405 420,99 | 0,61 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48 | EUR | 5 000 000 | 4 669 108,84 | 1,18 |
| NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29 | EUR | 3 000 000 | 2 745 787,60 | 0,69 |
| NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-33 | EUR | 2 100 000 | 2 153 004,86 | 0,54 |
| NETH GOVE 3.75% 15-01-42 | EUR | 900 000 | 1 053 214,30 | 0,27 |
| PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52 | EUR | 1 600 000 | 957 384,77 | 0,24 |
| PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28 | EUR | 2 200 000 | 2 205 822,16 | 0,56 |
| PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.875% 15-02-30 | EUR | 2 000 000 | 2 220 829,56 | 0,56 |
| PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.1% 15-02-45 | EUR | 1 750 000 | 2 014 157,24 | 0,51 |
| REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-35 | EUR | 13 000 000 | 10 156 705,00 | 2,56 |
| SECRETARA GENERAL DEL TESORO 1.2% 31-10-40 | EUR | 6 000 000 | 4 392 452,88 | 1,11 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27 | EUR | 7 970 000 | 7 914 437,09 | 2,00 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33 | EUR | 4 500 000 | 4 352 782,81 | 1,10 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 2.9% 31-10-46 | EUR | 5 250 000 | 4 781 183,27 | 1,21 |
| SPGB 1 10/31/50 | EUR | 3 500 000 | 2 011 069,32 | 0,51 |
| Services clientèle divers | | | 1 225 729,72 | 0,31 |
| EDENRED 3.625% 05-08-32 | EUR | 1 200 000 | 1 225 729,72 | 0,31 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Services de télécommunication diversifiés | | | 101 275,66 | 0,03 |
| ORANGE 2.375% PERP | EUR | 100 000 | 101 275,66 | 0,03 |
| Services financiers diversifiés | | | 28 249 671,44 | 7,13 |
| BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.01% 07-03-25 | EUR | 5 000 000 | 4 972 967,49 | 1,25 |
| BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 16-06-32 | EUR | 1 200 000 | 1 227 613,68 | 0,31 |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.125% 25-05-33 | EUR | 1 800 000 | 1 823 590,11 | 0,46 |
| CASSA DEP 0.75% 30-06-29 EMTN | EUR | 10 000 000 | 9 075 408,22 | 2,31 |
| CASSA DEP 3.625% 13-01-30 EMTN | EUR | 3 200 000 | 3 365 830,64 | 0,85 |
| HM FINANCE BV 4.875% 25-10-31 | EUR | 1 300 000 | 1 406 674,79 | 0,35 |
| SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17-04-27 | EUR | 2 200 000 | 2 317 343,79 | 0,58 |
| SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26 | EUR | 1 500 000 | 1 560 747,90 | 0,39 |
| SWISS LIFE FINANCE II AG 4.241% 01-10-44 | EUR | 2 400 000 | 2 499 494,82 | 0,63 |
| Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) | | | 4 976 573,98 | 1,26 |
| ICADE PROMOTION 0.625% 18-01-31 | EUR | 2 500 000 | 2 100 822,03 | 0,53 |
| PROLOGIS INTL FUND II 3.7% 07-10-34 | EUR | 1 600 000 | 1 610 838,49 | 0,41 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 0.875% 29-03-32 | EUR | 1 500 000 | 1 264 913,46 | 0,32 |
| TITRES D'OPC | | | 48 744 928,74 | 12,30 |
| OPCVM | | | 48 002 379,23 | 12,11 |
| Gestion collective | | | 48 002 379,23 | 12,11 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z | EUR | 7,336 | 7 877 380,12 | 1,99 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C | EUR | 10,871 | 11 675 756,17 | 2,95 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | EUR | 18,895 | 2 022 589,95 | 0,51 |
| AMUNDI PRIVATE EQUITY TRANSITION JUSTE FPCI Part A1 | EUR | 80 000 | 978 400,00 | 0,25 |
| AMUNDI RESP INV - EUROPEAN HIGH YIELD IC | EUR | 2 161,238 | 2 497 045,11 | 0,63 |
| AMUNDI RESP INV - IMPACT GREEN BOND I2 | EUR | 505,419 | 4 849 888,93 | 1,22 |
| AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING EURO CORPORATE BOND CLIMATE I | EUR | 15 000 | 16 157 635,50 | 4,07 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | EUR | 0,001 | 107,40 | 0,00 |
| LIF MSCI EMU SC DD SHS-DIS | EUR | 5 758 | 1 943 576,05 | 0,49 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | | | 742 549,51 | 0,19 |
| Gestion collective | | | 742 549,51 | 0,19 |
| BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES PART I C | EUR | 70 | 742 549,51 | 0,19 |
| PME FRANCE REG INVEST III FCPR | EUR | 122 | | 0,00 |
| Total | | | 394 241 375,86 | 99,45 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | | | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| CME SP MID400 0325 | 6 | | -98 636,41 | 1 823 293,10 |
| DJE 600 EUROP 0325 | -116 | 71 980,00 | | -2 931 900,00 |
| DJE 600 INDUS 0325 | 45 | | -61 560,00 | 1 973 700,00 |
| DJE 600 REAL 0325 | 600 | | -84 000,00 | 3 759 000,00 |
| DJES BANKS 0325 | 297 | | -34 897,50 | 2 162 902,50 |
| EURO STOXX 50 0325 | -165 | 160 050,00 | | -8 053 650,00 |
| FTSE 250 I 0325 | 40 | | -17 029,51 | 2 016 061,93 |
| SP 500 MINI 0325 | -3 | 28 025,11 | | -859 838,24 |
| STOXX 600 P&H 0325 | 40 | | -23 200,00 | 2 069 000,00 |
| Sous-total 1. | | 260 055,11 | -319 323,42 | 1 958 569,29 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | 260 055,11 | -319 323,42 | 1 958 569,29 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| EURO BOBL 0325 | 144 | | -216 000,00 | 16 971 840,00 |
| EURO BTP 0325 | 135 | | -345 600,00 | 16 197 300,00 |
| EURO BUND 0325 | 67 | | -232 880,00 | 8 940 480,00 |
| SHORT EUR-BTP 0325 | 60 | | -27 930,00 | 6 445 200,00 |
| Sous-total 1. | | | -822 410,00 | 48 554 820,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | -822 410,00 | 48 554 820,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 394 241 375,86 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | |
| Total instruments financiers à terme - actions | -59 268,31 |
| Total instruments financiers à terme - taux | -822 410,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | |
| Total instruments financiers à terme - crédit | |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | |
| Autres actifs (+) | 3 505 071,34 |
| Autres passifs (-) | -448 086,81 |
| Passifs de financement (-) | |
| Total = actif net | 396 416 682,08 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | EUR | 1,0000 | 219,56 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | EUR | 75 980,0695 | 230,50 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | EUR | 144 021,0570 | 164,57 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | EUR | 1 611 204,9178 | 218,79 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | EUR | 12 209,6476 | 219,10 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 390 744 641,55 | 393 215 726,11 |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 97 741 460,30 | 109 596 211,47 |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | 97 741 460,30 | 109 596 211,47 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 235 760 967,67 | 232 367 702,51 |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | 235 760 967,67 | 232 367 702,51 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 10 045 251,34 | 15 051 955,66 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 10 045 251,34 | 15 051 955,66 |
| Titres de créances négociables | 10 045 251,34 | 15 051 955,66 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 46 062 551,48 | 34 097 353,83 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 46 062 551,48 | 33 946 687,49 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 150 666,34 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 1 134 410,76 | 2 102 502,64 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 1 134 410,76 | 2 102 502,64 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 1 356 154,52 | 2 616 884,22 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 1 356 154,52 | 2 616 884,22 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 242 229,31 | 2 211 173,42 |
| Liquidités | 1 242 229,31 | 2 211 173,42 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 393 343 025,38 | 398 043 783,75 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 393 551 278,38 | 409 879 303,43 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -6 840 205,68 | -20 314 029,60 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 5 187 983,42 | 6 150 173,75 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 391 899 056,12 | 395 715 447,58 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 1 129 178,30 | 1 994 458,85 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 1 129 178,30 | 1 994 458,85 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 1 129 178,30 | 1 994 458,85 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 314 790,96 | 333 877,32 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 314 790,96 | 333 877,32 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 393 343 025,38 | 398 043 783,75 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| SHORT EUR-BTP 0323 | 0,00 | 12 418 320,00 |
| XEUR FBTP BTP 0323 | 0,00 | 15 295 560,00 |
| XEUR FOAT EUR 0323 | 0,00 | 10 533 720,00 |
| CBOT USUL 30A 0323 | 0,00 | 4 809 308,11 |
| EURO BUND 0324 | 10 017 060,00 | 0,00 |
| EURO BTP 0324 | 10 842 650,00 | 0,00 |
| SHORT EUR-BTP 0324 | 9 171 900,00 | 0,00 |
| EURO BOBL 0324 | 119 280,00 | 0,00 |
| US 10YR NOTE 0324 | 9 606 408,14 | 0,00 |
| E-STOXX UTIL 0324 | 4 750 650,00 | 0,00 |
| DJE 600 INSUR 0324 | 2 091 600,00 | 0,00 |
| DJS BAS R FUT 0324 | 2 149 330,00 | 0,00 |
| DJES BANKS 0324 | 1 937 000,00 | 0,00 |
| DJE 600 EUROP 0324 | 4 678 050,00 | 0,00 |
| DJS F&B FUT 0324 | 3 633 000,00 | 0,00 |
| DJE ST AUTOMO 0324 | 2 045 175,00 | 0,00 |
| SP 500 MINI 0324 | 654 505,95 | 0,00 |
| E-STOXX UTIL 0323 | 0,00 | 4 271 940,00 |
| NQ USA NASDAQ 0324 | 1 849 291,63 | 0,00 |
| EURO STOXX 50 0323 | 0,00 | 15 334 940,00 |
| EURO STOXX 50 0324 | 7 768 530,00 | 0,00 |
| Options | | |
| S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3800 | 0,00 | 7 194 570,03 |
| S&P 500 INDEX 03/2023 PUT 3600 | 0,00 | 7 194 570,03 |
| S&P 500 INDEX 01/2024 PUT 4500 | 322 983,10 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 120 074,46 | 18 105,88 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 2 666 116,55 | 2 832 354,57 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 3 527 029,74 | 4 902 388,53 |
| Crédits d'impôt | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 511 815,95 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 6 825 036,70 | 7 752 848,98 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 7 781,24 | 25 121,58 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 7 781,24 | 25 121,58 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 6 817 255,46 | 7 727 727,40 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 1 339 174,32 | 1 497 955,54 |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5) | 22 592,89 | 68 988,60 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5) | 5 500 674,03 | 6 298 760,46 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6) | -312 690,61 | -148 586,71 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7) | 5 187 983,42 | 6 150 173,75 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion (cours d'ouverture). Ces modalités d'application sont également précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

| | Frais facturés au Fonds | Assiette | Taux barème | Prise en charge Fonds/Entreprise |
|----|---|------------------------------------|--|----------------------------------|
| P1 | Frais de gestion et frais externes à la Société de gestion (Dépositaire, valorisateur, CAC) | Actif net | AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E :0,60 % TTC maximum | Entreprise |
| | | Actif net | AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E2 :0,10 % TTC maximum | Entreprise |
| | | Actif net | AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - F :0,375 % TTC maximum | Fonds |
| | | Actif net | AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - PER :0,375 % TTC maximum | Fonds |
| | | Actif net | AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - ASSUREUR :0,50 % TTC maximum | Fonds |
| P2 | Frais indirects : | | | |
| | Commission de souscription | Actif net | Néant | Sans objet |
| | Commission de rachat | Actif net | Néant | Sans objet |
| | Frais de gestion | Actif net | Néant | Sans objet |
| P3 | Commission de mouvement | Prélèvement sur chaque transaction | Néant | Sans objet |
| P4 | Commission de surperformance | Néant | Néant | Sans objet |

Pourront s'ajouter aux frais facturés au fonds et affichés ci-dessus, les coûts liés aux contributions dues par la Société de gestion à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la gestion du fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 886,00 euros , ils sont pris en charge par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--|------------------------------------|--|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 395 715 447,58 | 469 055 350,92 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 42 753 903,76 | 90 334 270,61 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*) | -78 055 175,19 | -88 794 117,66 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 20 241 645,38 | 6 979 584,12 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -21 774 384,31 | -29 363 462,60 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 4 839 490,17 | 7 378 244,56 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -8 651 738,74 | -8 056 381,51 |
| Frais de transactions | -121 986,61 | -78 017,17 |
| Différences de change | -1 514 944,44 | 1 855 101,41 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 30 628 828,32 | -58 421 405,04 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-3 791 553,44</i> | <i>-34 420 381,76</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>34 420 381,76</i> | <i>-24 001 023,28</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 2 337 296,17 | -1 473 281,71 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>900 162,64</i> | <i>-1 437 133,53</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>1 437 133,53</i> | <i>-36 148,18</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 5 500 674,03 | 6 298 760,46 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 801,19 (**) |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 391 899 056,12 | 395 715 447,58 |

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) 30/12/2022 : soulte fusion du 04/04/2022 pour 634.92 € issue du FCPE SWISS LIFE OBLIGATIONS DIVERSIFIEES
Soulte fusion du 22/07/2022 pour 166.27 € issue du FCPE VALLOUREC VALUE FRANCE 2017

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 42 753 903,76 | 90 334 270,61 |
| Versements de la réserve spéciale de participation | 9 054 520,87 | 14 081 384,64 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation) | 255,70 | 7 965,52 |
| Versement de l'intéressement | 9 560 178,15 | 17 825 496,49 |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement) | 0,00 | 0,00 |
| Versements volontaires | 4 188 124,81 | 5 259 868,87 |
| Abondements de l'entreprise | 4 334 682,50 | 6 976 158,33 |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 15 509 204,38 | 46 152 575,77 |
| Transferts provenant d'un CET | 97 859,58 | 4 465,56 |
| Transferts provenant de jours de congés non pris | 9 077,77 | 26 355,43 |
| Distribution des dividendes | 0,00 | 0,00 |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i> | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | 78 055 175,19 | 88 794 117,66 |
| Rachats | 58 185 975,09 | 56 654 265,85 |
| Transferts à destination d'un autre OPC | 19 869 200,10 | 32 139 851,81 |

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--|-----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES | | |
| TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES | 0,00 | 0,00 |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 1 160 809,41 | 0,30 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 234 600 158,26 | 59,86 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 235 760 967,67 | 60,16 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| Titres négociables à moyen terme (NEU MTN) | 10 045 251,34 | 2,56 |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 10 045 251,34 | 2,56 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Actions | 31 880 115,68 | 8,13 |
| Taux | 39 757 298,14 | 10,15 |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 71 637 413,82 | 18,28 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|---|----------------|-------|---------------|------|----------------|------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 234 600 158,26 | 59,86 | 0,00 | 0,00 | 1 160 809,41 | 0,30 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 10 045 251,34 | 2,56 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 242 229,31 | 0,32 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 39 757 298,14 | 10,14 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|---|--------------|------|-----------------|------|---------------|-------|---------------|-------|----------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 2 830 753,41 | 0,72 | 43 461 572,96 | 11,09 | 48 457 502,76 | 12,36 | 141 011 138,54 | 35,98 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 10 045 251,34 | 2,56 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 242 229,31 | 0,32 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 9 171 900,00 | 2,34 | 119 280,00 | 0,03 | 30 466 118,14 | 7,77 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 GBP | | Devise 3 JPY | | Devise N Autre(s) | |
|---|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 35 748 152,93 | 9,12 | 3 430 641,99 | 0,88 | 2 660 126,56 | 0,68 | 6 181 236,48 | 1,58 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 369 294,71 | 0,09 | 9 003,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 12 579,43 | 0,00 |
| Comptes financiers | 50 351,53 | 0,01 | 1 757,00 | 0,00 | 14 175,11 | 0,00 | 1 091 597,74 | 0,28 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 12 433 188,82 | 3,17 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 1 305 190,09 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 50 964,43 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 1 356 154,52 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 314 496,77 |
| | Autres dettes | 294,19 |
| TOTAL DES DETTES | | 314 790,96 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 1 041 363,56 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|----------------|----------------|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 0,00 | 0,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1,0000 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 11 030,6252 | 2 281 873,66 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -12 402,2232 | -2 558 806,99 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -1 371,5980 | -276 933,33 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 106 554,9122 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 17 470,9448 | 2 570 719,71 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -24 095,3746 | -3 567 650,41 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -6 624,4298 | -996 930,70 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 148 675,5693 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 191 275,6239 | 37 862 583,81 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -363 800,3240 | -71 570 358,63 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -172 524,7001 | -33 707 774,82 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 646 257,3238 | |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 195,5351 | 38 726,58 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 796,7524 | -358 359,16 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -1 601,2173 | -319 632,58 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 13 151,8139 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

| | 29/12/2023 |
|---|--------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 0,55 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,28 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 210,84 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes (*) | 212,72 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 1 305 783,14 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,38 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 10 374,18 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,38 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

(*) Les frais de gestion sont liés à la redevance AMF.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|--|----------------------|
| Actions | | | 304 039,76 |
| | FR0000045072 | CREDIT AGRICOLE | 304 039,76 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 46 062 551,48 |
| | FR0014005XN8 | AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z | 17 591 193,61 |
| | FR0013531274 | AMUNDI IMPACT SOCIAL BONDS S-C | 5 440 027,91 |
| | FR0013340932 | AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD | 2 311 591,44 |
| | FR0013053451 | AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR | 15 271 029,00 |
| | FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR ZC | 1 033,89 |
| | FR001400C9Y2 | BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR - I (C) | 721 652,27 |
| | FR0013188737 | IMPACT GREEN BONDS I2 (C) | 4 726 023,36 |
| | FR0011532449 | PME FRANCE REG INVEST III FCPR | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 46 366 591,24 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 5 187 983,42 | 6 150 173,75 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 5 187 983,42 | 6 150 173,75 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------|-------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 2,60 | 2,88 |
| Total | 2,60 | 2,88 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 380 476,42 | 412 578,38 |
| Total | 380 476,42 | 412 578,38 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 379 013,14 | 423 849,21 |
| Total | 379 013,14 | 423 849,21 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 4 393 342,73 | 5 270 884,49 |
| Total | 4 393 342,73 | 5 270 884,49 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 35 148,53 | 42 858,79 |
| Total | 35 148,53 | 42 858,79 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|-----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -6 840 205,68 | -20 314 029,60 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -6 840 205,68 | -20 314 029,60 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -3,66 | -9,84 |
| Total | -3,66 | -9,84 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|----------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -406 378,37 | -1 111 248,16 |
| Total | -406 378,37 | -1 111 248,16 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|----------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -404 828,78 | -1 141 622,22 |
| Total | -404 828,78 | -1 141 622,22 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|-----------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -5 981 144,04 | -17 915 676,09 |
| Total | -5 981 144,04 | -17 915 676,09 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|--------------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -47 850,83 | -145 473,29 |
| Total | -47 850,83 | -145 473,29 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 296 724 145,28 | 431 468 049,75 | 469 055 350,92 | 395 715 447,58 | 391 899 056,12 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 227,65 | 192,22 | 208,67 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 1,0000 | 1,0000 | 1,0000 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 227,65 | 192,22 | 208,67 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 6,71 | -9,84 | -3,66 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 3,30 | 2,88 | 2,60 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E en EUR | | | | | |
| Actif net | 16 294 317,19 | 24 772 321,05 | 26 080 955,93 | 21 653 930,20 | 23 280 086,87 |
| Nombre de titres | 75 923,6431 | 109 574,3465 | 110 102,0779 | 107 926,5102 | 106 554,9122 |
| Valeur liquidative unitaire | 214,61 | 226,07 | 236,87 | 200,63 | 218,47 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 7,74 | -0,01 | 6,91 | -10,29 | -3,81 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 4,63 | 3,67 | 4,35 | 3,82 | 3,57 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 en EUR | | | | | |
| Actif net | 23 561 032,27 | 27 913 256,20 | 28 112 479,60 | 22 245 831,57 | 23 190 975,12 |
| Nombre de titres | 153 767,9328 | 172 935,1503 | 166 227,3817 | 155 299,9991 | 148 675,5693 |
| Valeur liquidative unitaire | 153,22 | 161,40 | 169,12 | 143,24 | 155,98 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 5,52 | -0,02 | 4,93 | -7,35 | -2,72 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 3,31 | 2,61 | 3,10 | 2,72 | 2,54 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F en EUR | | | | | |
| Actif net | 256 868 795,82 | 378 782 472,50 | 414 861 460,05 | 348 980 771,89 | 342 686 254,78 |
| Nombre de titres | 1 237 538,2160 | 1 738 870,2496 | 1 824 478,1083 | 1 818 782,0239 | 1 646 257,3238 |
| Valeur liquidative unitaire | 207,56 | 217,83 | 227,38 | 191,87 | 208,16 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 7,49 | -0,28 | 6,64 | -9,85 | -3,63 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 3,74 | 2,63 | 3,35 | 2,89 | 2,66 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 227,69 | 2 834 721,70 | 2 741 530,68 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 1,0000 | 14 753,0312 | 13 151,8139 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 227,69 | 192,14 | 208,45 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 6,71 | -9,86 | -3,63 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 3,34 | 2,90 | 2,67 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ADIDAS NOM. | EUR | 1 572 | 289 499,52 | 0,07 |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 2 035 | 492 368,25 | 0,13 |
| DAIMLER TRUCK HOLDING AG | EUR | 9 106 | 309 786,12 | 0,08 |
| DEUTSCHE BOERSE AG | EUR | 2 672 | 498 328,00 | 0,13 |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN | EUR | 5 532 | 248 137,86 | 0,06 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG | EUR | 38 549 | 838 440,75 | 0,21 |
| E.ON AG NOM. | EUR | 21 120 | 256 608,00 | 0,07 |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF | EUR | 4 871 | 354 901,06 | 0,09 |
| HUGO BOSS NOM. | EUR | 3 337 | 225 114,02 | 0,06 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 22 622 | 855 111,60 | 0,22 |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES | EUR | 5 302 | 331 640,10 | 0,08 |
| MERCK KGA | EUR | 2 115 | 304 771,50 | 0,08 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | EUR | 4 327 | 1 623 057,70 | 0,41 |
| SAP SE | EUR | 10 750 | 1 499 410,00 | 0,38 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 4 010 | 681 379,20 | 0,18 |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG | EUR | 5 971 | 314 074,60 | 0,08 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 9 122 628,28 | 2,33 |
| AUSTRALIE | | | | |
| BHP GROUP LTD | AUD | 4 823 | 150 180,63 | 0,03 |
| BRAMBLES LTD | AUD | 54 615 | 458 807,83 | 0,12 |
| DEXUS | AUD | 30 256 | 143 533,31 | 0,04 |
| TELSTRA CORP LIMITED | AUD | 206 144 | 504 249,95 | 0,13 |
| TOTAL AUSTRALIE | | | 1 256 771,72 | 0,32 |
| BELGIQUE | | | | |
| KBC GROUPE | EUR | 6 155 | 361 421,60 | 0,09 |
| SOLVAY | EUR | 5 141 | 142 559,93 | 0,03 |
| SYENSQO SA | EUR | 5 141 | 484 590,66 | 0,13 |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB | EUR | 2 768 | 218 395,20 | 0,06 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 1 206 967,39 | 0,31 |
| BERMUDES | | | | |
| TRANE TECHNOLOGIES PLC | USD | 2 430 | 536 529,22 | 0,14 |
| TOTAL BERMUDES | | | 536 529,22 | 0,14 |
| CANADA | | | | |
| BCE INC | CAD | 9 400 | 336 673,07 | 0,09 |
| CANADIAN IMP BANK COM NPV | CAD | 7 200 | 315 364,55 | 0,08 |
| STANTEC INC | CAD | 8 000 | 584 264,73 | 0,14 |
| SUN LIFE FINANCIAL SVSC CAN | CAD | 3 300 | 155 688,59 | 0,04 |
| TECKMINCO | CAD | 4 100 | 157 655,50 | 0,04 |
| THOMSON REUTERS CORP | CAD | 4 100 | 545 306,19 | 0,14 |
| TORONTO DOMINIUM BANK | CAD | 2 500 | 146 951,81 | 0,04 |
| TOTAL CANADA | | | 2 241 904,44 | 0,57 |
| DANEMARK | | | | |
| NOVO NORDISK A/S-B | DKK | 2 345 | 219 603,40 | 0,06 |
| TOTAL DANEMARK | | | 219 603,40 | 0,06 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|------------------------------------|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| ESPAGNE | | | | |
| AENA SME SA | EUR | 1 615 | 265 021,50 | 0,07 |
| AMADEUS IT GROUP SA | EUR | 6 657 | 431 906,16 | 0,11 |
| BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A. | EUR | 42 231 | 347 392,21 | 0,09 |
| BANCO SANTANDER S.A. | EUR | 185 174 | 699 865,13 | 0,17 |
| CAIXABANK S.A. | EUR | 83 609 | 311 527,13 | 0,07 |
| IBERDROLA SA | EUR | 86 135 | 1 022 422,45 | 0,26 |
| INDITEX | EUR | 41 564 | 1 638 868,52 | 0,42 |
| REPSOL | EUR | 14 872 | 200 028,40 | 0,06 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 4 917 031,50 | 1,25 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| ADOBE INC | USD | 1 293 | 698 324,18 | 0,18 |
| ADVANCED MICRO DEVICES INC | USD | 1 128 | 150 525,94 | 0,03 |
| AFC FIDELITY NALT INFORMATION SCES | USD | 4 366 | 237 419,65 | 0,07 |
| AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC | USD | 826 | 204 733,44 | 0,05 |
| AMGEN | USD | 2 214 | 577 265,45 | 0,14 |
| APPLIED MATERIALS INC | USD | 4 417 | 648 045,25 | 0,17 |
| ATLISSIAN CORP -CLASS A | USD | 2 632 | 566 738,35 | 0,14 |
| AVALONBAY COMMUNITIES | USD | 2 371 | 401 845,49 | 0,10 |
| BAKER HUGHES A GE CO | USD | 17 446 | 539 812,86 | 0,14 |
| BALL CORP | USD | 4 332 | 225 570,67 | 0,05 |
| BEST BUY CO INC | USD | 5 122 | 362 965,79 | 0,09 |
| BIOGEN IDEC INC | USD | 1 147 | 268 690,71 | 0,07 |
| BRISTOL-MYERS SQUIBB CO | USD | 11 268 | 523 388,48 | 0,13 |
| BROADCOM INC | USD | 398 | 402 179,42 | 0,10 |
| CAMPBELL SOUP CO CAP | USD | 13 628 | 533 325,89 | 0,14 |
| CARRIER GLOBAL CORP-WI | USD | 9 110 | 473 787,63 | 0,12 |
| CENCORA INC | USD | 2 712 | 504 223,56 | 0,13 |
| CHEVRONTEXACO CORP | USD | 1 735 | 234 275,65 | 0,06 |
| CISCO SYSTEMS | USD | 9 679 | 442 658,83 | 0,11 |
| CONSTELLATION ENERGY - W/I | USD | 3 005 | 317 978,05 | 0,08 |
| CROWN HOLDINGS | USD | 5 773 | 481 270,60 | 0,12 |
| CVS HEALTH CORP | USD | 6 475 | 462 830,76 | 0,12 |
| DECKERS OUTDOOR | USD | 874 | 528 862,37 | 0,14 |
| EBAY INC | USD | 9 423 | 372 091,85 | 0,09 |
| EDWARDS LIFESCIENCES CORP | USD | 3 709 | 256 018,87 | 0,06 |
| ELEVANCE HEALTH INC | USD | 1 271 | 542 572,54 | 0,14 |
| ELI LILLY & CO | USD | 964 | 508 699,48 | 0,13 |
| EQUINIX INC | USD | 654 | 476 825,29 | 0,12 |
| EQUITABLE HOLDINGS INC | USD | 5 117 | 154 253,47 | 0,04 |
| EVERSOURCE EN | USD | 9 284 | 518 724,01 | 0,13 |
| GEN MILLS INC COM | USD | 8 114 | 478 473,69 | 0,12 |
| GILEAD SCIENCES INC | USD | 7 710 | 565 416,29 | 0,14 |
| GODADDY A | USD | 5 925 | 569 409,32 | 0,15 |
| Healthpeak Properties Inc | USD | 14 291 | 256 155,16 | 0,06 |
| HOME DEPOT INC COM USD0.05 | USD | 628 | 197 015,71 | 0,05 |
| HOST HOTELS & RESORTS INC | USD | 10 170 | 179 251,26 | 0,04 |
| HP ENTERPRISE | USD | 8 756 | 134 591,84 | 0,03 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| HP INC | USD | 20 055 | 546 286,11 | 0,14 |
| INGERSOLL RAND INC | USD | 7 198 | 503 954,48 | 0,13 |
| INTEL CORP | USD | 6 455 | 293 634,86 | 0,08 |
| INTL BUSINESS MACHINES CORP | USD | 1 461 | 216 309,74 | 0,06 |
| JPMORGAN CHASE & CO | USD | 3 177 | 489 211,70 | 0,13 |
| KELLANOVA | USD | 9 366 | 474 044,32 | 0,12 |
| KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN | USD | 1 018 | 146 610,80 | 0,04 |
| LAS VEGAS SANDS | USD | 7 178 | 319 765,88 | 0,08 |
| LOWE S COS INC COM | USD | 2 899 | 584 051,46 | 0,15 |
| MARVELL TECHNOLOGY INC | USD | 4 680 | 255 511,52 | 0,07 |
| MASTERCARD INC | USD | 552 | 213 129,52 | 0,05 |
| MERCK AND | USD | 6 744 | 665 578,13 | 0,17 |
| MICROSOFT CORP | USD | 6 955 | 2 367 589,92 | 0,61 |
| NASDAQ STOCK MARKET INC | USD | 10 326 | 543 478,60 | 0,13 |
| NVIDIA CORP | USD | 2 494 | 1 118 072,40 | 0,29 |
| OKTA INC | USD | 2 843 | 232 993,97 | 0,06 |
| OTIS WORLDWIDE CORP-WI | USD | 6 897 | 558 615,48 | 0,15 |
| PROCTER & GAMBLE CO | USD | 2 269 | 300 999,65 | 0,08 |
| SALESFORCE INC | USD | 938 | 223 442,10 | 0,06 |
| SP GLOBAL | USD | 1 474 | 587 811,96 | 0,15 |
| SYNCHRONY FINANCIAL | USD | 17 101 | 591 216,39 | 0,16 |
| TESLA INC | USD | 2 365 | 531 983,16 | 0,14 |
| THE CIGNA GROUP | USD | 1 859 | 503 940,21 | 0,13 |
| UBER TECHNOLOGIES INC | USD | 9 682 | 539 646,71 | 0,14 |
| UIPATH INC - CLASS A | USD | 16 903 | 380 093,71 | 0,10 |
| UNITEDHEALTH GROUP INC | USD | 894 | 426 075,39 | 0,11 |
| VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC | USD | 15 157 | 517 285,02 | 0,13 |
| VISA INC CLASS A | USD | 1 154 | 271 981,08 | 0,07 |
| Welltower Inc | USD | 1 558 | 127 175,90 | 0,03 |
| WORKDAY INC-A | USD | 2 083 | 520 556,72 | 0,13 |
| WW GRAINGER INC | USD | 608 | 456 111,46 | 0,11 |
| XYLEM | USD | 4 920 | 509 347,94 | 0,13 |
| ZSCALER INC | USD | 2 348 | 470 939,10 | 0,12 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 31 483 663,19 | 8,03 |
| FINLANDE | | | | |
| WAERTSILAE CORPORATION | EUR | 20 512 | 269 220,00 | 0,07 |
| TOTAL FINLANDE | | | 269 220,00 | 0,07 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE | EUR | 1 507 | 265 412,84 | 0,06 |
| AIR LIQUIDE PF 25 | EUR | 2 181 | 384 117,72 | 0,10 |
| AXA | EUR | 25 579 | 754 324,71 | 0,20 |
| BNP PARIBAS | EUR | 13 180 | 824 936,20 | 0,21 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 1 251 | 236 126,25 | 0,06 |
| CARREFOUR | EUR | 13 654 | 226 178,51 | 0,05 |
| CREDIT AGRICOLE | EUR | 23 657 | 304 039,76 | 0,08 |
| DANONE | EUR | 9 651 | 566 320,68 | 0,14 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 5 698 | 252 051,03 | 0,07 |
| EDENRED | EUR | 4 979 | 269 563,06 | 0,06 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| ENGIE | EUR | 31 594 | 502 913,29 | 0,13 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 3 896 | 707 513,60 | 0,18 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 348 | 667 742,40 | 0,17 |
| KERING | EUR | 510 | 203 490,00 | 0,05 |
| KLEPIERRE | EUR | 9 407 | 232 164,76 | 0,06 |
| L'OREAL | EUR | 433 | 195 131,45 | 0,05 |
| L'OREAL SA-PF-2025 | EUR | 4 514 | 2 034 234,10 | 0,52 |
| LEGRAND SA | EUR | 2 536 | 238 637,60 | 0,06 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 2 821 | 2 069 485,60 | 0,52 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 7 954 | 258 186,84 | 0,06 |
| ORANGE | EUR | 29 657 | 305 585,73 | 0,08 |
| PERNOD RICARD | EUR | 1 632 | 260 712,00 | 0,06 |
| PUBLICIS GROUPE SA | EUR | 10 067 | 845 628,00 | 0,21 |
| RENAULT SA | EUR | 4 556 | 168 139,18 | 0,04 |
| REXEL | EUR | 23 610 | 584 819,70 | 0,15 |
| SAFRAN SA | EUR | 4 266 | 680 256,36 | 0,18 |
| SANOFI | EUR | 12 824 | 1 151 082,24 | 0,30 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 7 510 | 1 365 167,80 | 0,35 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 12 211 | 293 369,28 | 0,08 |
| SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE | EUR | 2 277 | 226 834,74 | 0,06 |
| THALES | EUR | 2 044 | 273 793,80 | 0,07 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 16 563 | 1 020 280,80 | 0,27 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 3 911 | 261 724,12 | 0,07 |
| VALEO SA | EUR | 18 529 | 257 831,04 | 0,07 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 9 154 | 261 438,24 | 0,07 |
| VINCI SA | EUR | 5 595 | 636 151,50 | 0,16 |
| VIVENDI | EUR | 56 587 | 547 535,81 | 0,14 |
| TOTAL FRANCE | | | 20 332 920,74 | 5,19 |
| ILES CAIMANS | | | | |
| SANDS CHINA LTD | HKD | 66 800 | 176 956,21 | 0,04 |
| TOTAL ILES CAIMANS | | | 176 956,21 | 0,04 |
| IRLANDE | | | | |
| ACCENTURE PLC - CL A | USD | 2 206 | 700 771,70 | 0,18 |
| CRH PLC | GBP | 7 996 | 499 202,12 | 0,13 |
| TOTAL IRLANDE | | | 1 199 973,82 | 0,31 |
| ISRAEL | | | | |
| BANK HAPOALIM BM | ILS | 20 278 | 165 731,33 | 0,05 |
| TOTAL ISRAEL | | | 165 731,33 | 0,05 |
| ITALIE | | | | |
| ASSICURAZIONI GENERALI | EUR | 36 524 | 697 791,02 | 0,18 |
| ENEL SPA | EUR | 133 205 | 896 469,65 | 0,23 |
| ENI SPA | EUR | 13 056 | 200 383,49 | 0,05 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 300 642 | 794 747,13 | 0,20 |
| MEDIOBANCA SPA | EUR | 53 247 | 596 632,64 | 0,16 |
| MONCLER SPA | EUR | 3 993 | 222 410,10 | 0,05 |
| RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA | EUR | 4 931 | 240 780,73 | 0,06 |
| UNICREDIT SPA | EUR | 22 551 | 553 965,32 | 0,14 |
| TOTAL ITALIE | | | 4 203 180,08 | 1,07 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|-----------------------------|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| JAPON | | | | |
| AJINOMOTO CO INC JPY50 | JPY | 9 800 | 342 328,29 | 0,09 |
| DENSO CORP | JPY | 34 100 | 465 735,87 | 0,12 |
| MITSUBISHI HVY IND JPY50 | JPY | 3 900 | 206 377,50 | 0,05 |
| NEC ELECTRONICS CORP | JPY | 23 700 | 387 914,49 | 0,10 |
| SEKISUI HOUSE | JPY | 27 600 | 555 071,15 | 0,14 |
| SOFTBANK CORP | JPY | 48 900 | 552 479,22 | 0,14 |
| YOKOGAWA ELECTRIC CORP | JPY | 8 700 | 150 220,04 | 0,04 |
| TOTAL JAPON | | | 2 660 126,56 | 0,68 |
| JERSEY | | | | |
| APTIV PLC | USD | 2 370 | 192 492,10 | 0,05 |
| TOTAL JERSEY | | | 192 492,10 | 0,05 |
| NORVEGE | | | | |
| DNB BANK ASA | NOK | 25 186 | 484 929,00 | 0,12 |
| EQUINOR ASA | NOK | 14 875 | 427 149,91 | 0,11 |
| TOTAL NORVEGE | | | 912 078,91 | 0,23 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ABN AMRO BANK NV-CVA | EUR | 40 919 | 556 089,21 | 0,14 |
| AIRBUS SE | EUR | 5 917 | 827 078,26 | 0,21 |
| AKZO NOBEL | EUR | 4 085 | 305 639,70 | 0,07 |
| ASM INTERNATIONAL NV | EUR | 855 | 401 807,25 | 0,10 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 3 534 | 2 409 127,80 | 0,62 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | EUR | 2 573 | 351 085,85 | 0,09 |
| CNH INDUSTRIAL NV | EUR | 39 563 | 438 358,04 | 0,11 |
| HEINEKEN | EUR | 5 050 | 464 297,00 | 0,12 |
| ING GROEP NV | EUR | 42 039 | 568 619,51 | 0,15 |
| KONINKLIJKE AHOLD NV | EUR | 8 001 | 208 146,02 | 0,05 |
| KONINKLIJKE KPN NV | EUR | 69 916 | 217 998,09 | 0,05 |
| NXP SEMICONDUCTO | USD | 2 928 | 608 792,87 | 0,16 |
| STELLANTIS NV | EUR | 26 946 | 569 907,90 | 0,15 |
| WOLTERS KLUWER | EUR | 3 716 | 478 249,20 | 0,12 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 8 405 196,70 | 2,14 |
| PORTUGAL | | | | |
| GALP ENERGIA SGPS SA | EUR | 33 922 | 452 519,48 | 0,11 |
| JERONIMO MARTINS | EUR | 13 383 | 308 344,32 | 0,08 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 760 863,80 | 0,19 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| 3I GROUP PLC | GBP | 19 416 | 542 451,51 | 0,14 |
| AMCOR PLC | USD | 60 747 | 530 123,64 | 0,14 |
| BT GROUP PLC | GBP | 115 006 | 164 038,34 | 0,04 |
| FERGUSON PLC | GBP | 2 942 | 512 146,67 | 0,13 |
| INFORMA PLC | GBP | 50 348 | 453 890,23 | 0,11 |
| LINDE PLC | USD | 1 602 | 595 625,24 | 0,15 |
| PEARSON ORD | GBP | 21 885 | 243 511,82 | 0,06 |
| RELX PLC | GBP | 8 787 | 315 360,57 | 0,08 |
| ROYALTY PHARMA PLC- CL A | USD | 20 741 | 527 420,17 | 0,14 |
| TESCO PLC | GBP | 164 100 | 550 124,63 | 0,14 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 4 434 692,82 | 1,13 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| SUEDE | | | | |
| HENNES AND MAURITZ B | SEK | 9 553 | 151 560,82 | 0,04 |
| SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN | SEK | 11 711 | 146 012,74 | 0,04 |
| TOTAL SUEDE | | | 297 573,56 | 0,08 |
| SUISSE | | | | |
| COCACOLA HBC SA | GBP | 5 636 | 149 916,10 | 0,03 |
| DSM FIRMENICH | EUR | 4 013 | 369 196,00 | 0,09 |
| NOVARTIS AG-REG | CHF | 4 586 | 418 644,53 | 0,11 |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 16 432 | 742 890,72 | 0,19 |
| SWISS RE AG | CHF | 4 837 | 491 972,38 | 0,13 |
| TE CONNECTIVITY LTD | USD | 4 503 | 572 734,80 | 0,15 |
| TOTAL SUISSE | | | 2 745 354,53 | 0,70 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 97 741 460,30 | 24,94 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 97 741 460,30 | 24,94 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044 | EUR | 4 500 000 | 4 705 710,61 | 1,20 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-05-35 | EUR | 3 100 000 | 2 443 451,00 | 0,62 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27 | EUR | 2 000 000 | 1 902 405,85 | 0,49 |
| DBR 0 08/15/30 | EUR | 13 800 000 | 12 196 578,00 | 3,11 |
| KFW 0.625% 07-01-28 | EUR | 2 700 000 | 2 534 536,17 | 0,65 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.5% 19-11-25 | EUR | 4 500 000 | 4 505 523,93 | 1,15 |
| VONOVIA SE 0.375% 16-06-27 | EUR | 1 700 000 | 1 524 990,59 | 0,39 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 29 813 196,15 | 7,61 |
| AUTRICHE | | | | |
| AUST GOVE BON 1.5% 20-02-47 | EUR | 2 150 000 | 1 680 164,62 | 0,43 |
| AUST GOVE BON 2.4% 23-05-34 | EUR | 1 300 000 | 1 292 214,60 | 0,33 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 2 972 379,22 | 0,76 |
| BELGIQUE | | | | |
| BELGIUM 1.6% 22-06-47 | EUR | 2 085 000 | 1 587 468,98 | 0,41 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28 | EUR | 1 400 000 | 1 322 612,21 | 0,33 |
| BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.45% 22-06-37 | EUR | 2 780 000 | 2 369 233,66 | 0,61 |
| ENI FINANCE INTL 1.275% 05-05-25 | EUR | 1 000 000 | 981 202,40 | 0,25 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 6 260 517,25 | 1,60 |
| DANEMARK | | | | |
| ORSTED 2.25% 24-11-17 | EUR | 2 500 000 | 2 451 766,95 | 0,62 |
| TOTAL DANEMARK | | | 2 451 766,95 | 0,62 |
| ESPAGNE | | | | |
| CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN | EUR | 1 700 000 | 1 601 779,80 | 0,41 |
| ESPAGNE 4.70% 30/07/41 | EUR | 1 900 000 | 2 260 504,34 | 0,57 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28 | EUR | 1 700 000 | 1 729 273,41 | 0,44 |
| SECRETARA GENERAL DEL TESORO 1.2% 31-10-40 | EUR | 6 000 000 | 4 319 576,56 | 1,11 |
| SPAI GOVE BON 2.9% 31-10-46 | EUR | 5 250 000 | 4 775 976,78 | 1,21 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27 | EUR | 7 970 000 | 7 792 380,71 | 1,99 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33 | EUR | 4 500 000 | 4 322 968,03 | 1,11 |
| SPGB 1 10/31/50 | EUR | 3 500 000 | 1 976 859,58 | 0,50 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| TOTAL ESPAGNE | | | 28 779 319,21 | 7,34 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.5% 21-06-35 | EUR | 2 700 000 | 2 117 652,55 | 0,54 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 2 117 652,55 | 0,54 |
| FINLANDE | | | | |
| NORDEA BKP 4.875% 23-02-34 | EUR | 1 000 000 | 1 044 508,23 | 0,27 |
| TOTAL FINLANDE | | | 1 044 508,23 | 0,27 |
| FRANCE | | | | |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.375% 25-05-36 | EUR | 10 000 000 | 7 256 136,07 | 1,85 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.0% 31-01-28 | EUR | 7 500 000 | 7 108 769,18 | 1,82 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.5% 31-10-34 | EUR | 9 600 000 | 8 421 533,11 | 2,15 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 2.875% 21-01-30 | EUR | 8 100 000 | 8 401 529,71 | 2,14 |
| AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 3.375% 25-05-33 | EUR | 3 700 000 | 3 914 189,97 | 1,00 |
| ALD 4.75% 13-10-25 EMTN | EUR | 1 800 000 | 1 854 266,97 | 0,48 |
| ALD 4.875% 06-10-28 | EUR | 2 100 000 | 2 248 537,46 | 0,57 |
| BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25 | EUR | 5 000 000 | 4 792 752,24 | 1,22 |
| BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32 | EUR | 1 200 000 | 1 212 111,04 | 0,31 |
| BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN | EUR | 2 000 000 | 1 847 661,95 | 0,47 |
| BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN | EUR | 2 000 000 | 1 965 177,53 | 0,50 |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26 | EUR | 5 200 000 | 4 879 251,78 | 1,24 |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.125% 25-05-33 | EUR | 1 800 000 | 1 896 180,10 | 0,48 |
| CDCEPS 0 06/19/24 | EUR | 1 700 000 | 1 669 944,00 | 0,43 |
| CIE GEN DES ETS MICHELIN 0.0000010% 02-11-28 | EUR | 3 500 000 | 3 092 605,85 | 0,78 |
| ICADE 0.625% 18-01-31 | EUR | 2 500 000 | 1 990 057,96 | 0,51 |
| ORANGE 2.375% PERP | EUR | 600 000 | 594 918,58 | 0,15 |
| PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26 | EUR | 900 000 | 939 925,28 | 0,24 |
| SG 1.5% 30-05-25 EMTN | EUR | 3 600 000 | 3 594 573,61 | 0,92 |
| SG 4.75% 28-09-29 | EUR | 2 700 000 | 2 848 624,15 | 0,73 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 0.875% 29-03-32 | EUR | 1 500 000 | 1 212 802,10 | 0,31 |
| VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN | EUR | 1 900 000 | 1 676 489,67 | 0,43 |
| VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN | EUR | 1 400 000 | 1 500 891,94 | 0,38 |
| VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN | EUR | 2 100 000 | 2 284 086,00 | 0,59 |
| TOTAL FRANCE | | | 77 203 016,25 | 19,70 |
| IRLANDE | | | | |
| IRELAND GOVERNMENT BOND 0.55% 22-04-41 | EUR | 4 350 000 | 3 063 865,33 | 0,78 |
| IRELAND GOVERNMENT BOND 1.3% 15-05-33 | EUR | 3 400 000 | 3 122 248,43 | 0,80 |
| IREL GOVE BON 1.0% 15-05-26 | EUR | 12 000 000 | 11 738 814,10 | 3,00 |
| TOTAL IRLANDE | | | 17 924 927,86 | 4,58 |
| ITALIE | | | | |
| CASSA DEP 0.75% 30-06-29 EMTN | EUR | 14 000 000 | 12 197 283,11 | 3,11 |
| CIBUS 1 SPA E6R+4.5% 30-04-24 | EUR | 1 110 000 | 1 160 809,41 | 0,30 |
| ITAL BUON POL 2.8% 01-03-67 | EUR | 1 400 000 | 1 039 827,38 | 0,26 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 01-03-36 | EUR | 2 500 000 | 1 938 688,46 | 0,49 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.15% 01-03-72 | EUR | 1 500 000 | 928 993,27 | 0,24 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50 | EUR | 3 133 000 | 2 321 254,16 | 0,59 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 01-03-48 | EUR | 5 000 000 | 4 536 544,23 | 1,16 |
| SNAM 4.0% 27-11-29 EMTN | EUR | 1 800 000 | 1 861 808,97 | 0,48 |
| TOTAL ITALIE | | | 25 985 208,99 | 6,63 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| LUXEMBOURG | | | | |
| BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.75% 28-07-28 | EUR | 10 050 000 | 10 335 147,02 | 2,64 |
| BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 2.875% 12-01-33 | EUR | 8 250 000 | 8 660 935,97 | 2,21 |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.4% 17-02-25 | EUR | 3 050 000 | 2 974 442,52 | 0,76 |
| MICH FINA SA 1.75% 28-05-27 | EUR | 1 266 000 | 1 234 167,68 | 0,31 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 23 204 693,19 | 5,92 |
| PAYS-BAS | | | | |
| HM FINANCE BV 4.875% 25-10-31 | EUR | 1 300 000 | 1 401 920,19 | 0,35 |
| NETH GOVE 3.75% 15-01-42 | EUR | 900 000 | 1 093 611,08 | 0,27 |
| NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26 | EUR | 2 300 000 | 2 106 950,30 | 0,54 |
| PAYS BAS 2.50% 15/01/2033 | EUR | 2 100 000 | 2 187 665,79 | 0,56 |
| SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17-04-27 | EUR | 2 200 000 | 2 255 578,57 | 0,58 |
| SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26 | EUR | 1 500 000 | 1 526 912,50 | 0,39 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 10 572 638,43 | 2,69 |
| PORTUGAL | | | | |
| PGB 3 7/8 02/15/30 | EUR | 2 000 000 | 2 238 268,22 | 0,57 |
| PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52 | EUR | 1 600 000 | 941 641,84 | 0,25 |
| PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28 | EUR | 2 200 000 | 2 199 116,45 | 0,56 |
| PORTUGAL REPUBLIQUE 4.1% 15-02-45 | EUR | 1 750 000 | 2 052 116,88 | 0,52 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 7 431 143,39 | 1,90 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 235 760 967,67 | 60,16 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 235 760 967,67 | 60,16 |
| Titres de créances | | | | |
| Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| FRANCE | | | | |
| CREDIT MUTUEL ARKEA 291124 E3R 0.38 | EUR | 5 000 000 | 5 018 794,15 | 1,28 |
| SOCIETE GENERALE SA 291124 E3R 0.47 | EUR | 5 000 000 | 5 026 457,19 | 1,28 |
| TOTAL FRANCE | | | 10 045 251,34 | 2,56 |
| TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | 10 045 251,34 | 2,56 |
| TOTAL Titres de créances | | | 10 045 251,34 | 2,56 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z | EUR | 17,026 | 17 591 193,61 | 4,49 |
| AMUNDI IMPACT SOCIAL BONDS S-C | EUR | 5 691,553 | 5 440 027,91 | 1,38 |
| AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD | EUR | 2 161,238 | 2 311 591,44 | 0,59 |
| AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR | EUR | 15 000 | 15 271 029,00 | 3,90 |
| BFT AUREUS ISR ZC | EUR | 0,01 | 1 033,89 | 0,01 |
| BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR - I (C) | EUR | 70 | 721 652,27 | 0,19 |
| IMPACT GREEN BONDS I2 (C) | EUR | 505,419 | 4 726 023,36 | 1,20 |
| TOTAL FRANCE | | | 46 062 551,48 | 11,76 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 46 062 551,48 | 11,76 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | | | |
| FRANCE | | | | |
| PME FRANCE REG INVEST III FCPR | EUR | 122 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL FRANCE | | | 0,00 | 0,00 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 46 062 551,48 | 11,76 |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| DJE 600 EUROP 0324 | EUR | -195 | -41 925,00 | -0,01 |
| DJE 600 INSUR 0324 | EUR | 120 | -45 000,00 | -0,01 |
| DJES BANKS 0324 | EUR | 325 | -22 750,00 | -0,01 |
| DJE ST AUTOMO 0324 | EUR | 67 | -51 590,00 | -0,01 |
| DJS BAS R FUT 0324 | EUR | 74 | 88 325,00 | 0,03 |
| DJS F&B FUT 0324 | EUR | 100 | 14 000,00 | 0,00 |
| E-STOXX UTIL 0324 | EUR | 243 | -2 430,00 | 0,00 |
| EURO BOBL 0324 | EUR | -1 | -2 260,00 | 0,00 |
| EURO BTP 0324 | EUR | 91 | 308 490,00 | 0,08 |
| EURO BUND 0324 | EUR | 73 | 265 720,00 | 0,06 |
| EURO STOXX 50 0324 | EUR | -171 | 47 880,00 | 0,02 |
| NQ USA NASDAQ 0324 | USD | -6 | -26 777,71 | -0,01 |
| SHORT EUR-BTP 0324 | EUR | 86 | 61 060,00 | 0,01 |
| SP 500 MINI 0324 | USD | -3 | -24 279,18 | -0,01 |
| US 10YR NOTE 0324 | USD | 94 | 343 703,33 | 0,09 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | 912 166,44 | 0,23 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 912 166,44 | 0,23 |
| Engagements à terme conditionnels | | | | |
| Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé | | | | |
| S&P 500 INDEX 01/2024 PUT 4500 | USD | 17 | 5 232,43 | 0,00 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé | | | 5 232,43 | 0,00 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels | | | 5 232,43 | 0,00 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | 917 398,87 | 0,23 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | USD | -323 271,86 | -292 646,41 | -0,07 |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | -619 520 | -619 520,00 | -0,16 |
| TOTAL Appel de marge | | | -912 166,41 | -0,23 |
| Créances | | | 1 356 154,52 | 0,34 |
| Dettes | | | -314 790,96 | -0,08 |
| Comptes financiers | | | 1 242 229,31 | 0,32 |
| Actif net | | | 391 899 056,12 | 100,00 |

| | | | |
|--|-----|----------------|--------|
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR PER | EUR | 13 151,8139 | 208,45 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E2 | EUR | 148 675,5693 | 155,98 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR ASSUREUR | EUR | 1,0000 | 208,67 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR F | EUR | 1 646 257,3238 | 208,16 |
| Parts AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR E | EUR | 106 554,9122 | 218,47 |

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit**AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000106029 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions, constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 12.5% MSCI EMU + 12.5% MSCI World + 75% Bloomberg Euro Aggregate (dividendes et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion tire parti conjointement de trois axes clés de sources de valeurs ajoutées : gestion active de l'allocation d'actifs, sélection financière et extra-financière des titres et mise en place de stratégies dites "diversifiantes".

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR d'Etat.

Le fonds est exposé entre 70 et 90 % de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 10 et 30 % de l'actif en produits actions.

L'investissement sur les produits de taux se fera au travers d'obligations et autres titres de créances libellés en euro émis par des émetteurs publics ou privés dont la notation est comprise entre AAA et BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poor's.

L'exposition globale du FCPE aux actifs risqués (marchés d'actions et obligations haut rendement) est limitée à 30 % de l'actif net.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €6 870 | €7 300 |
| | Rendement annuel moyen | -31,3% | -10,0% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 160 | €8 660 |
| | Rendement annuel moyen | -18,4% | -4,7% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 980 | €10 370 |
| | Rendement annuel moyen | -0,2% | 1,2% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 970 | €11 620 |
| | Rendement annuel moyen | 9,7% | 5,1% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/05/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|
| | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €319 | €362 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,2% | 1,2% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,45% avant déduction des coûts et de 1,22% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 12,72 EUR |
| Coûts de transaction | 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 6,60 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CA TITRES et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E2

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000109619 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - E2, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions, constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 12.5% MSCI EMU + 12.5% MSCI World + 75% Bloomberg Euro Aggregate (dividendes et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion tire parti conjointement de trois axes clés de sources de valeurs ajoutées : gestion active de l'allocation d'actifs, sélection financière et extra-financière des titres et mise en place de stratégies dites "diversifiantes".

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR d'Etat.

Le fonds est exposé entre 70 et 90 % de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 10 et 30 % de l'actif en produits actions.

L'investissement sur les produits de taux se fera au travers d'obligations et autres titres de créances libellés en euro émis par des émetteurs publics ou privés dont la notation est comprise entre AAA et BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poor's.

L'exposition globale du FCPE aux actifs risqués (marchés d'actions et obligations haut rendement) est limitée à 30 % de l'actif net.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €6 870 | €7 300 |
| | Rendement annuel moyen | -31,3% | -10,0% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 160 | €8 660 |
| | Rendement annuel moyen | -18,4% | -4,7% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 980 | €10 370 |
| | Rendement annuel moyen | -0,2% | 1,2% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 970 | €11 620 |
| | Rendement annuel moyen | 9,7% | 5,1% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/05/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|
| | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €319 | €362 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,2% | 1,2% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,45% avant déduction des coûts et de 1,22% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 12,72 EUR |
| Coûts de transaction | 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 6,60 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CA TITRES et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - ASSUREUR (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000127489 - FR0014001CP6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - ASSUREUR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions, constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 12.5% MSCI EMU + 12.5% MSCI World + 75% Bloomberg Euro Aggregate (dividendes et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion tire parti conjointement de trois axes clés de sources de valeurs ajoutées : gestion active de l'allocation d'actifs, sélection financière et extra-financière des titres et mise en place de stratégies dites "diversifiantes".

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR d'Etat.

Le fonds est exposé entre 70 et 90 % de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 10 et 30 % de l'actif en produits actions.

L'investissement sur les produits de taux se fera au travers d'obligations et autres titres de créances libellés en euro émis par des émetteurs publics ou privés dont la notation est comprise entre AAA et BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poor's.

L'exposition globale du FCPE aux actifs risqués (marchés d'actions et obligations haut rendement) est limitée à 30 % de l'actif net.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €6 940 | €7 370 |
| | Rendement annuel moyen | -30,6% | -9,7% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 200 | €8 620 |
| | Rendement annuel moyen | -18,0% | -4,8% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 040 | €10 330 |
| | Rendement annuel moyen | 0,4% | 1,1% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €11 040 | €11 570 |
| | Rendement annuel moyen | 10,4% | 5,0% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/05/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|
| | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €268 | €418 |
| Incidence des coûts annuels** | 2,7% | 1,4% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,48% avant déduction des coûts et de 1,09% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,63% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 61,85 EUR |
| Coûts de transaction | 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 6,67 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit**AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - PER (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000127479 - FR0014001CQ4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - PER, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions, constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 12.5% MSCI EMU + 12.5% MSCI World + 75% Bloomberg Euro Aggregate (dividendes et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion tire parti conjointement de trois axes clés de sources de valeurs ajoutées : gestion active de l'allocation d'actifs, sélection financière et extra-financière des titres et mise en place de stratégies dites "diversifiantes".

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR d'Etat.

Le fonds est exposé entre 70 et 90 % de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 10 et 30 % de l'actif en produits actions.

L'investissement sur les produits de taux se fera au travers d'obligations et autres titres de créances libellés en euro émis par des émetteurs publics ou privés dont la notation est comprise entre AAA et BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poor's.

L'exposition globale du FCPE aux actifs risqués (marchés d'actions et obligations haut rendement) est limitée à 30 % de l'actif net.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €6 380 | €6 770 |
| | Rendement annuel moyen | -36,2% | -12,2% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 540 | €7 940 |
| | Rendement annuel moyen | -24,6% | -7,4% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 230 | €9 520 |
| | Rendement annuel moyen | -7,7% | -1,6% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 140 | €10 670 |
| | Rendement annuel moyen | 1,4% | 2,2% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/05/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €1 051 | €1 164 |
| Incidence des coûts annuels** | 10,6% | 4,1% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,47% avant déduction des coûts et de -1,63% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 1 000 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,51% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 45,55 EUR |
| Coûts de transaction | 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 6,13 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit**AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - F**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000080739 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions, constitué en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, 12.5% MSCI EMU + 12.5% MSCI World + 75% Bloomberg Euro Aggregate (dividendes et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion tire parti conjointement de trois axes clés de sources de valeurs ajoutées : gestion active de l'allocation d'actifs, sélection financière et extra-financière des titres et mise en place de stratégies dites "diversifiantes".

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR d'Etat.

Le fonds est exposé entre 70 et 90 % de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 10 et 30 % de l'actif en produits actions.

L'investissement sur les produits de taux se fera au travers d'obligations et autres titres de créances libellés en euro émis par des émetteurs publics ou privés dont la notation est comprise entre AAA et BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poor's.

L'exposition globale du FCPE aux actifs risqués (marchés d'actions et obligations haut rendement) est limitée à 30 % de l'actif net.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €6 870 | €7 300 |
| | Rendement annuel moyen | -31,3% | -10,0% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €8 130 | €8 560 |
| | Rendement annuel moyen | -18,7% | -5,1% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 950 | €10 260 |
| | Rendement annuel moyen | -0,5% | 0,9% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 930 | €11 490 |
| | Rendement annuel moyen | 9,3% | 4,7% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/05/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Scénarios | Investissement 10 000 EUR | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|
| | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €355 | €477 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,6% | 1,6% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,47% avant déduction des coûts et de 0,86% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,51% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 49,09 EUR |
| Coûts de transaction | 0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 6,60 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, CA TITRES et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI LABEL PRUDENCE ESR

Identifiant d'entité juridique :
969500SAKIEDT086L652

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **47,68 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **75% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E) + 12.5% MSCI EMU + 12.5% MSCI WORLD**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labélisé CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivantes:
 - les exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
 - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac. (Le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr)
2. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son Univers de Référence retraité des 20% des plus mauvais émetteurs.
3. L'intensité carbone du portefeuille a constamment été inférieure d'au moins 20% par rapport à son Univers de Référence.
4. Le score du portefeuille en matière de transition énergétique et écologique a constamment été supérieure d'au moins 20% par rapport à son Univers de Référence.
5. Le portefeuille a constamment favorisé les émetteurs leaders de leur secteur d'activité sur la base de critères spécifiques attachés à la dimension Sociale (Santé et Sécurité, Pratiques en matière d'Emploi, Dialogue Social, Gestion des chaînes de Production et des Clients).

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1,355 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 0,92 (C).

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : C
- L'intensité carbone du portefeuille est : 77.797
- Le score du portefeuille en matière de transition énergétique et écologique est : C

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.488 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.96 (C).

Pour la période précédente:

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de C
- L'intensité carbone du portefeuille était de 109.07
- Le score du portefeuille en matière de transition énergétique et écologique était de C

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent,

le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme

- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2024 au 31/12/2024**

| Investissement s les plus importants | Secteur | Sous-secteur | Pays | % d'actifs |
|--|------------------|------------------|-----------|------------|
| ARI - EUR CORP BD CLIM - I (C) | Finance | Fonds | France | 4,07 % |
| DBR % 08/30 | Emprunts d'Etats | Emprunts d'Etats | Allemagne | 3,10 % |
| IRELAND 1% 05/26 | Emprunts d'Etats | Emprunts d'Etats | Irlande | 3,00 % |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C) | Finance | Fonds | France | 2,94 % |
| EIB 2.75% 07/28 EARN | Quasi-Etats | Supranationaux | | 2,60 % |
| DBR % 05/35 | Emprunts d'Etats | Emprunts d'Etats | Allemagne | 2,56 % |
| CDEP 0.75% 06/29 EMTN | Corporates | Bancaire | Italie | 2,29 % |
| EIB 2.875% 01/33 EARN | Quasi-Etats | Supranationaux | | 2,17 % |
| AGFRNC 2.875% 01/30 | Quasi-Etats | Agences | France | 2,09 % |
| AGFRNC 1.5% 10/34 EMRN | Quasi-Etats | Agences | France | 2,06 % |
| SPAIN 1.5% 4/27 | Emprunts d'Etats | Emprunts d'Etats | Espagne | 1,99 % |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED | Finance | Fonds | France | 1,98 % |

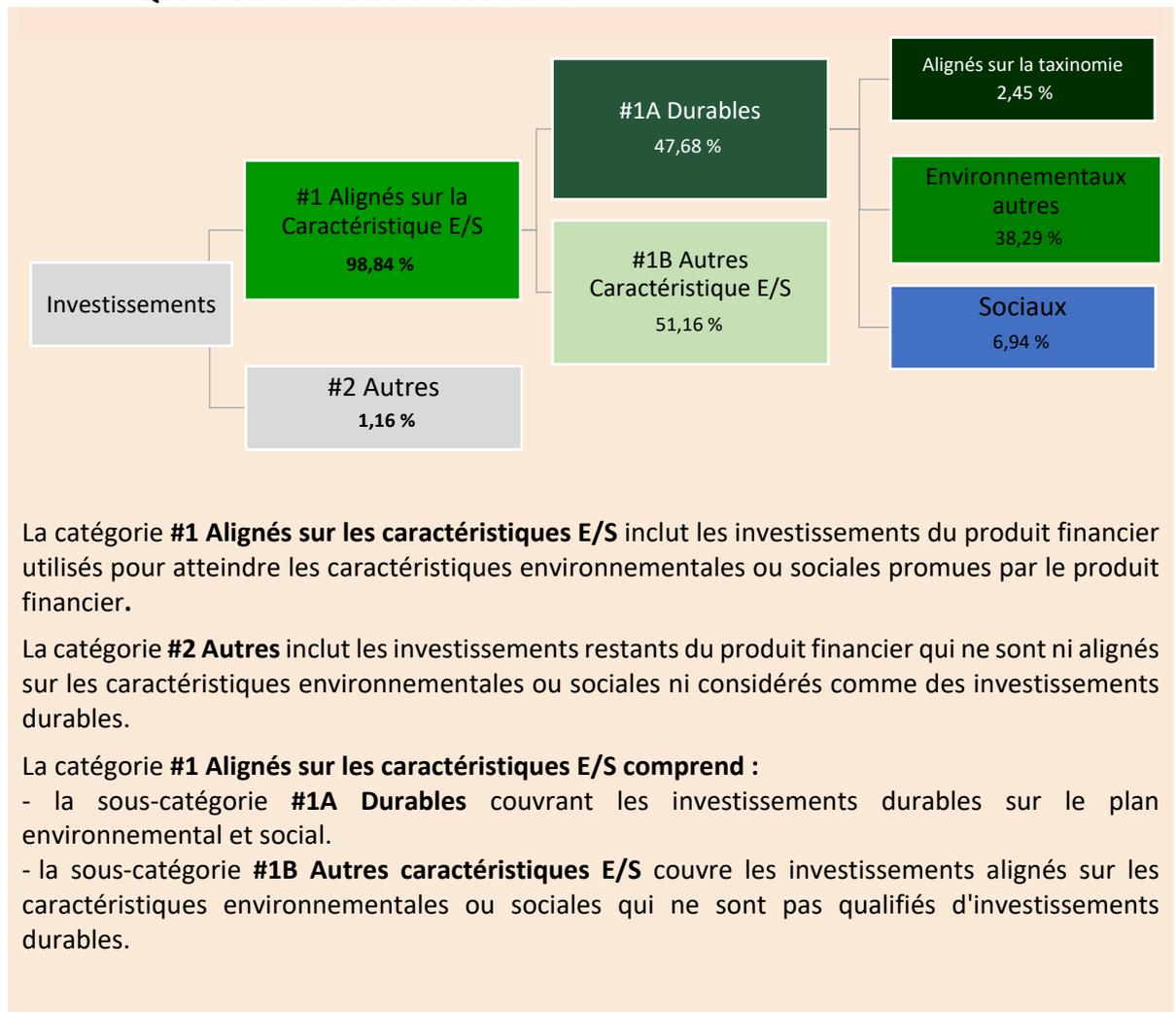
| | | | | |
|-----------------------------|-------------|----------|--------|--------|
| SRI - Z (C) | | | | |
| AGFRNC 1% 01/28 EMTN | Quasi-Etats | Agences | France | 1,81 % |
| AGFRNC 0.375% 05/36 EMTN | Quasi-Etats | Agences | France | 1,79 % |
| CDCEPS 0.01% 06/26 EMTN | Corporates | Bancaire | France | 1,27 % |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur | Sous-Secteur | % d'actifs |
|---------|--------------|------------|
|---------|--------------|------------|

| | | |
|--------------------------------|---|---------|
| <i>Emprunts d'Etats</i> | <i>Emprunts d'Etats</i> | 26,05 % |
| <i>Finance</i> | <i>Fonds</i> | 12,28 % |
| <i>Corporates</i> | <i>Bancaire</i> | 12,05 % |
| <i>Quasi-Etats</i> | <i>Agences</i> | 9,17 % |
| <i>Quasi-Etats</i> | <i>Supranationaux</i> | 6,08 % |
| <i>Corporates</i> | <i>Consommation Discrétionnaire</i> | 3,13 % |
| <i>Industrie</i> | <i>Biens d'équipement</i> | 2,95 % |
| <i>Finance</i> | <i>Banques</i> | 2,64 % |
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i> | 2,60 % |
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Logiciels & Services Informatiques</i> | 2,55 % |
| <i>Santé</i> | <i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i> | 1,66 % |
| <i>Finance</i> | <i>Assurance</i> | 1,40 % |
| <i>Corporates</i> | <i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i> | 1,25 % |
| <i>Finance</i> | <i>Services financiers</i> | 1,13 % |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Biens de conso. durables & vêtement</i> | 1,11 % |
| <i>Corporates</i> | <i>Assurance</i> | 0,97 % |

| | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i> | <i>0,94 %</i> |
| <i>Santé</i> | <i>Services & Equipements de Santé</i> | <i>0,81 %</i> |
| <i>Services de communication</i> | <i>Médias et Divertissement</i> | <i>0,76 %</i> |
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Alimentation, Boisson & Tabac</i> | <i>0,70 %</i> |
| <i>Services publics</i> | <i>Services publics d'électricité</i> | <i>0,68 %</i> |
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i> | <i>0,67 %</i> |
| <i>Corporates</i> | <i>Biens d'équipement</i> | <i>0,66 %</i> |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Automobiles & Composants</i> | <i>0,64 %</i> |
| <i>Services de communication</i> | <i>Services télécom</i> | <i>0,64 %</i> |
| <i>Corporates</i> | <i>Biens de Consommation de Base</i> | <i>0,58 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Chimie</i> | <i>0,57 %</i> |
| <i>Immobilier</i> | <i>REITs</i> | <i>0,52 %</i> |
| <i>Énergie</i> | <i>Pétrole et Gaz</i> | <i>0,50 %</i> |
| <i>Corporates</i> | <i>Électricité</i> | <i>0,44 %</i> |
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Technologie, Matériel et équipement</i> | <i>0,42 %</i> |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Services à la consommation</i> | <i>0,36 %</i> |

| | | |
|---------------------------|---|---------------|
| <i>Services publics</i> | <i>Multi-Utilitaires</i> | <i>0,35 %</i> |
| <i>Industrie</i> | <i>Services commerciaux & professionnels</i> | <i>0,31 %</i> |
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Consumer Staples Distribution & Retail</i> | <i>0,31 %</i> |
| <i>Corporates</i> | <i>Technologie</i> | <i>0,31 %</i> |
| <i>Industrie</i> | <i>Transports</i> | <i>0,30 %</i> |
| <i>Autres</i> | <i>Autres</i> | <i>0,25 %</i> |
| <i>Énergie</i> | <i>Équipement et Services pour Énergie</i> | <i>0,25 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Contenants et emballages</i> | <i>0,16 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Bâtiments</i> | <i>0,13 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Métaux et mines.</i> | <i>0,07 %</i> |
| <i>Immobilier</i> | <i>Foncières / Développeurs immobiliers</i> | <i>0,03 %</i> |
| <i>Corporates</i> | <i>Communications</i> | <i>0,03 %</i> |
| <i>Liquidités</i> | <i>Liquidités</i> | <i>0,59 %</i> |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,45 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

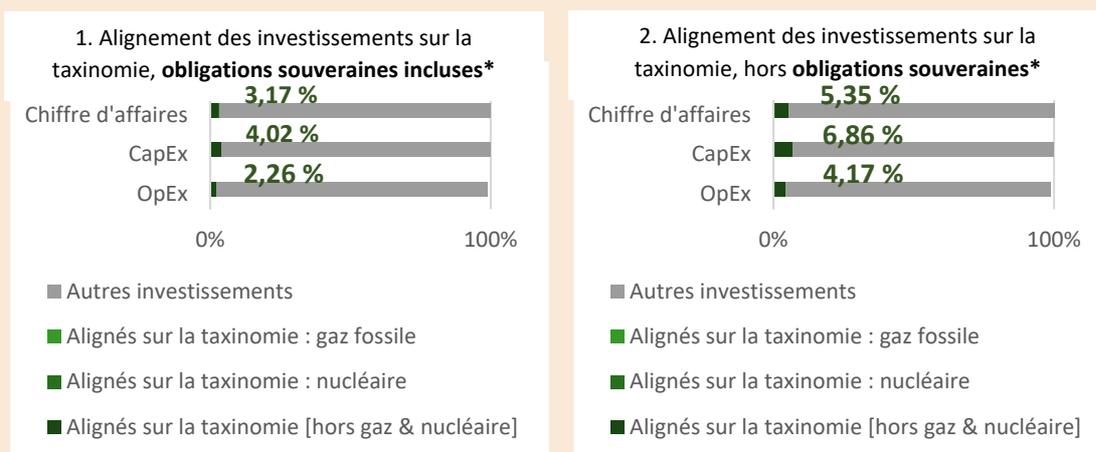
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Au 31/12/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,05 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,90 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 8.30%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **38,29 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,94 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite